

TIZI-OUZOU

Peine capitale contre deux auteurs d'un enlèvement

P3

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (CYCLES MOYEN ET SECONDAIRE)

Plan exceptionnel de l'évaluation pédagogique

P2

SAHARA OCCIDENTAL

L'ONG HRW dénonce la répression et relève le caractère brutal du Maroc

P15

HYDROCARBURES

Vers une hausse des exportations algériennes du pétrole en 2021

P3



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Arrestation du dangereux terroriste "Abou Dahdah" à Jijel

Le dangereux terroriste Rezkane Ahcene, dit "Abou Dahdah", qui avait rallié les groupes terroristes en 1994, a été capturé mercredi à Jijel par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a annoncé jeudi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. "Un détachement de l'Armée nationale populaire a capturé lors d'une opération de bouclage et de ratissage dans la zone de Tamendjar, près de la commune d'El-Ancer à Jijel, hier 16 décembre 2020, un dangereux terroriste dénommé Rezkane Ahcene, dit +Abou Dahdah+ qui avait rallié les groupes terroristes en 1994", a précisé le MDN.

P3

NAUFRAGE D'UN SARDINIER AUX SABLETTES

Le 3e corps sans vie repêché au large de Bordj El Kiffan

Le 3e corps sans vie d'un des trois marins portés disparus, suite au naufrage d'un sardinier survenu dimanche dernier au niveau de la plage des Sablettes (Baie d'Alger), a été repêché, jeudi, une heure seulement après que le 2e corps sans vie eut été repêché au niveau du même site, au large de la plage Sirène II relevant de la commune de Bordj El Kiffan, a indiqué à l'APS, le chargé de la communication à la Direction générale de la Protection civile (PC) de la wilaya d'Alger, le lieutenant Khaled Benkhalfallah. L'opération de "repêchage du 3e corps sans vie du marin porté disparu s'est déroulée jeudi aux alentours de 17h05, au niveau de la plage Sirène II dans la commune de Bordj El Kiffan, à l'est d'Alger, une heure seulement après que le 2e corps sans vie d'un marin porté disparu eut été retrouvé", a précisé le même responsable qui ajoute que la dépouille a été transférée vers la morgue du cimetière d'El-Alia.

P2

Régions

SOUK AHRAS

Raccordement de plus de 1000 foyers au réseau de gaz naturel

P8

EL BAYADH

7 établissements scolaires raccordés au réseau internet

P8

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

438 nouveaux cas, 398 guérisons et 7 décès

P24

PRESSE

Décès du journaliste de l'APS Djaddour Salah Eddine Kaddour

P24

PROGRAMME MINIER D'EXPLORATION 2021-2023

26 projets d'exploitation pour un investissement de 4,8 milliards DA

P4

Sport

FOOT/ LIGUE 1 (4E JOURNÉE)

L'ESS bat le NCM (2-0) et prend les commandes

P13



Brèves

ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE SANTÉ

Mouvement dans
le corps des cadres
gestionnaires

Un mouvement dans le corps des cadres gestionnaires des établissements publics de santé a été opéré par le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderahmane Benbouzd, a annoncé jeudi son ministère dans un communiqué. Selon la même source, ce mouvement "intervient après l'évaluation des activités et actions de ces gestionnaires et leurs manières de servir, notamment en matière de réalisation des objectifs pour l'année 2020". "Les intérêts de leur implication et leur mobilisation dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 ont constitué des éléments clés dans ce mouvement", a-t-on précisé. Le ministère note, à ce propos, que "l'opération d'évaluation et d'audit des activités et des actions des gestionnaires de structures de santé sera menée chaque année et sera déterminante pour la promotion dans leur carrière". Faut-il rappeler que la situation épidémiologique a révélé, dans plus d'un établissement hospitalier une gestion catastrophique, donnant une très mauvaise image de notre système de santé. Le dernier scandale en date est celui de l'hôpital de Kouba, où une femme médecin a continué à percevoir un salaire alors qu'elle n'a pas mis les pieds à l'hôpital depuis longtemps.

R.N

HABITAT

Révision des
conditions d'accès
au logement social

Le secteur de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville s'attèle à l'examen du décret exécutif 08-142 du 11 mai 2008 fixant les règles d'attribution du logement public local (logement social), et à l'étude des modalités et conditions de distribution des logements, a indiqué jeudi à Alger le ministre chargé du secteur, Kamel Nasri. Intervenant lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Nasri a précisé que le secteur de l'Habitat s'attelle à l'examen et la révision du décret portant règles d'attribution du logement social, notamment les conditions définissant la catégorie des personnes éligibles à cette formule. Le secteur s'emploie également à étudier les conditions de distribution des logements de manière à garantir une attribution équitable et plus objective. Selon le ministre, tout plafonnement du salaire national minimum garanti (SNMG) appelé également le "SMIC" constituera un problème notamment pour les travailleurs touchant un salaire plus ou moins proche du salaire minimum. Un tel plafonnement requiert, comme toute, une étude approfondie au plan social et une recherche scientifique basée sur des statistiques et une numérisation.

R.N

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (CYCLES MOYEN ET SECONDAIRE)

Plan exceptionnel
de l'évaluation pédagogique

Le ministère de l'Éducation nationale a dévoilé, jeudi dans une circulaire, "un plan exceptionnel" de l'évaluation pédagogique des élèves des cycles moyen et secondaire pour l'année scolaire 2020/2021, tenant compte des conditions sanitaires et organisationnelles de l'enseignant.

Pour le cycle moyen, "Ce plan règle les modalités du calcul de la note du contrôle continu et des moyennes semestrielles et annuelles", indique la circulaire, ajoutant que la moyenne semestrielle d'une seule matière dépend de trois éléments, à savoir "le contrôle continu, les devoirs surveillés et la composition". Selon la circulaire, le contrôle continu est noté sur la base de "la discipline, de l'assiduité et du rendement dans les activités d'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur de la classe". S'agissant des devoirs surveillés, la même source a insisté sur l'impératif de se limiter à un seul devoir écrit dans chaque matière et dans chacun des deux semestres de cette année scolaire, conformément à un calendrier prédéfini, ajoutant que les compositions du premier semestre se tiendront du 17 au 28 janvier 2021, tandis que les examens du 2e semestre sont prévus du 25 au 6 mai 2021. Par ailleurs, la durée des compositions a été fixée à 1h30 pour les matières enseignées trois fois ou plus par semaine, et à 1h pour les autres. Le ministère de l'Éducation a opté pour "l'unification" des périodes des compositions semestrielles pour toutes les matières afin de garantir le principe d'égalité des chances pour les élèves.

A cette occasion, la circulaire a fait état de la modification des relevés de notes en vigueur actuellement sur la plateforme numérique du ministère, et ce en adéquation avec les dispositions inhérentes à l'évaluation pédagogique des élèves du cycle moyen durant cette année scolaire.

Cycle secondaire : Un seul devoir écrit surveillé par semestre pour chaque matière

Concernant le cycle secondaire, Ledit plan "s'inscrit en droite ligne avec tous les développements de la propagation du Coronavirus, en l'occurrence la réduction du volume horaire de l'apprentissage, la modification et l'adaptation des modes d'enseignement et l'adoption d'un nouveau mode combinant l'enseignement en présentiel et l'auto-apprentissage en dehors des classes", a précisé la circulaire ministérielle. Dans l'évaluation du niveau d'instruction des élèves, il est adopté



"un ensemble d'éléments, y compris le calcul du contrôle continu, afin d'assurer la crédibilité et l'objectivité en matière de notation". La grille de notation en termes de contrôle continu dépend de "la discipline et de l'assiduité, ainsi que de l'activité de l'élève en classe, en sus du calcul des travaux pratiques accomplis par l'élève, de sa performance linguistique, de ses projets de recherche et son amour pour la lecture". D'autre part, les moyennes semestrielles et annuelles seront calculées par "l'addition des points du contrôle continu, des devoirs et des examens trimestriels". Pour la même source, il sera procédé "exceptionnellement" cette année, à "un seul devoir écrit surveillé par semestre pour chaque matière, selon un calendrier fixant les dates des devoirs". Les devoirs du pre-

mier semestre se dérouleront du 10 au 21 janvier 2021 et ceux du second semestre du 25 avril au 6 mai 2021, tandis que les examens du premier semestre auront lieu du 28 février au 4 mars 2021. Par ailleurs, les examens du deuxième semestre sont fixés du 13 au 17 juin 2021 pour les première et deuxième années du secondaire, et du 6 au 10 juin pour la troisième année, suivant la division des classes en groupes. La durée de l'examen est déterminée en fonction du niveau d'enseignement dans le tronc commun, de la filière et de la nature de la matière, de même qu'il a été décidé de refaire l'examen pour l'élève qui dispose d'un justificatif d'absence et d'unifier les examens semestriels de chaque matière au niveau du même établissement éducatif.

Synthèse : Ab N.

NAUFRAGE D'UN SARDINIER AUX SABLETTES

Le 3e corps sans vie repêché au large de Bordj El Kiffan

Le 3e corps sans vie d'un des trois marins portés disparus, suite au naufrage d'un sardinier survenu dimanche dernier au niveau de la plage des Sablettes (Baie d'Alger), été repêché, jeudi, une heure seulement après que le 2e corps sans vie eut été repêché au même site, au large de la plage Sirene II relevant de la commune de Bordj El Kiffan, a indiqué à l'APS, le chargé de la communication à la Direction générale de la Protection civile (PC) de la wilaya d'Alger, le lieutenant Khaled Benkhalfallah. L'opération de "repêchage du 3e corps sans

vie du marin porté disparu s'est déroulée jeudi aux alentours de 17h05, au niveau de la plage Sirene II dans la commune de Bordj El Kiffan, à l'est d'Alger, une heure seulement après que le 2e corps sans vie d'un marin porté disparu eut été retrouvé", a précisé le même responsable qui ajoute que la dépouille a été transférée vers la morgue du cimetière d'El-Alia. Pour rappel, le 1e corps sans vie d'un des trois marins disparus, avait été repêché, lundi dernier, au niveau de la plage +Mazala+ relevant de la commune de Mohammadia.

Un navire a coulé hier, dimanche, au niveau de la Baie d'Alger (les Sablettes), où 6 marins de l'équipage du navire (âgés entre 27 et 40 ans), dont le propriétaire, ont été secourus par les éléments de la Protection civile et des garde-côtes. Une opération de recherche et de sauvetage des trois (03) marins portés disparus suite au chavirement de leur embarcation au niveau de la baie d'Alger, avait été déclenchée, le jour même, par une unité des Garde-côtes, avait indiqué le ministère de la Défense nationale.

R.N

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES DÉTENUS

41 408 inscrits en 2019/2020

Les ministres de la Justice et de la Formation et de l'enseignement professionnels et le ministre délégué chargé des Micro-entreprises se sont félicités de la signature jeudi de la Convention sur la réinsertion professionnelle des détenus entre les trois secteurs, mettant en avant son importance pour prémunir cette catégorie contre les risques de récidive. Le ministre de la Justice, Abdelkader Zeghmati, a précisé que "le nombre des détenus inscrits est passé de 797 durant la saison 1999/2000 à 41 408 en 2019/2020 de même que le nombre des filières, qui a augmenté durant la même période, de 25 à 134 filières et spécialités, outre les structures

pédagogiques modernes et ateliers de pratique équipés". Concernant l'emploi des détenus, M. Zeghmati a précisé que le secteur des établissements pénitentiaires dispose de "24 exploitations agricoles, dont 12 en environnement ouvert, 12 jouxtant les établissements pénitentiaires de plus de 357,7 ha outre les 112 ateliers de production répartis sur 35 établissements pénitentiaires. Le nombre des personnels dans les ateliers agricoles a atteint 1015 détenus en 2020, ayant bénéficié d'une formation professionnelle et de perfectionnement en collaboration avec les centres de formation professionnels dans les spécialités industrielles, agricoles et artisanales," a-t-il encore expliqué.

La mise en application de cette convention s'est soldée par la création de micro-entreprises par 441 détenus libérés jusqu'à juin 2020, ce qui a permis la création de postes d'emploi. De son côté, la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Houyam Benfriha, a souligné que son secteur "est chargé du développement de la formation au profit des détenus (...). Le nombre des bénéficiaires d'une formation professionnelle parmi la population carcérale a connu une hausse notable, dépassant annuellement les 40 000 inscrits dans diverses spécialités". Mme Benfriha a relevé, en outre, "la création de Maisons d'accompagnement et d'insertion dans le

secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels pour le suivi des détenus lors et après l'obtention d'un diplôme en vue de les aider à créer leurs micro entreprises une fois en liberté". Pour sa part, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, a mis l'accent, dans son intervention, sur l'importance de la Convention et de "son rôle dans la prise en charge" de cette catégorie, qui traduit la coopération entre les trois secteurs, soulignant l'implication "implication de toutes les catégories de la société dans le programme du Gouvernement pour la revitalisation de l'économie nationale".

Synthèse : Az T.

HYDROCARBURES

Vers une hausse des exportations algériennes du pétrole en 2021

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, prévoit, pour 2021, une augmentation de l'exportation par l'Algérie du pétrole et du gaz naturel.



Pour 2021, une production primaire d'hydrocarbures attendue de près de 188 millions de TEP (Tonnes équivalent pétrole) et un niveau d'export de 92 millions de TEP, en hausse de 12% par rapport à 2020. Pour le pétrole brut : en fonction de l'application du quota OPEP+, soit environ 912 000 barils/ jour, ce qui nous amènera à exporter, après satisfaction du marché national, autour de 30 millions de tonnes en 2021, soit le tiers de nos exportations totales », a-t-il annoncé, lors d'une interview accordée à l'agence américaine Bloomberg. Pour le gaz naturel, le niveau d'exportation pour 2021 s'éleva, selon lui, à 51 milliards de m³, dont 37 milliards de m³ par gazoducs et 14 milliards de m³ sous forme de GNL. Les exportations algériennes de pétrole ont baissé de près de 14 % en 2020. La production a chuté de 10 %. Abdelmadjid Attar est revenu sur les priorités de Sonatrach en 2021 en tenant compte d'une reprise progressive de la demande mondiale sur les hydrocarbures. « Pour le pétrole brut, Sonatrach poursuivra l'application des accords de l'OPEP+ afin de stabiliser les prix sur le marché. Lancement des travaux de nouveaux projets dans l'amont et dans le raffinage qui permettront à moyen terme des apports additionnels en production (plus de 30 millions TEP) et une capacité supplémentaire de raffinage qui proviendra essentiellement de la nouvelle raffinerie de pétrole de Hassi-Messaoud, d'une capacité an-

nuelle de 5 millions de tonnes, et de l'unité de craquage de fuel de 5 millions de tonnes par an pour la production du gazoil au niveau de la raffinerie de Skikda », a-t-il détaillé. Le groupe pétrolier public doit, selon lui, adapter l'outil de raffinage actuel pour produire des volumes supplémentaires d'essences à partir de l'année prochaine, à travers l'ajustement de la qualité d'essence produite par les raffineries et la suppression définitive du plomb. « Cette adaptation permettra de satisfaire totalement les besoins du marché national en essences et d'en exporter le surplus », a-t-il prévu. Sonatrach est tenue, selon le ministre, d'achever les projets gaziers en cours de réalisation et de les mettre en production aux fins d'augmenter les volumes de gaz à l'export d'environ 10 milliards de m³ pour 2021. « Il s'agit aussi de renforcer des parts de marché, notamment en gaz naturel, en s'appuyant sur les capacités d'export dont Sonatrach dispose à travers les trois gazoducs vers l'Europe, les quatre complexes GNL et la flotte de navires. Cette flexibilité GN/GNL permet également de réduire l'impact de fluctuation des prix sur le marché », a souligné Abdelmadjid Attar. Il a estimé que Sonatrach travaillera l'année prochaine pour l'amélioration de ses capacités financières en poursuivant l'effort de réduction des coûts et d'optimisation de portefeuille d'investissement. « Cet effort est déjà traduit dans les plans an-

nuels 2021 et à moyen terme 2021-2025, avec des prévisions en baisse significative par rapport aux plans précédents, sans toutefois impacter les objectifs de développement dans l'amont et dans l'aval », a-t-il rassuré.

522 MILLIARDS DE DINARS D'INVESTISSEMENTS

En 2020, Sonelgaz et ses filiales ont été, selon lui, lourdement impactées par la pandémie du Covid 19, notamment en matière de retard dans la réalisation des ouvrages énergétiques. « Mais elle a pu maintenir sans problèmes toutes ses capacités de production d'électricité au niveau de ses 95 centrales électriques conventionnelles, dont la puissance installée est de 22.200 MW. La distribution de gaz naturel s'est poursuivie aussi sans problème. Il faut rappeler que Sonelgaz compte 10,2 millions de clients pour l'électricité, et 6,2 millions pour le gaz naturel, ce qui correspond à un taux d'électrification du pays de 98 %, et un taux de pénétration du gaz domestique de 62% », a-t-il précisé. Il a indiqué que la priorité est accordée au raccordement à l'énergie des activités agricoles et industrielles « en vue de contribuer à l'effort de développement économique du pays ». Il a annoncé que le montant des investissements sur la période 2020-2021 est de 522 milliards de dinars et qu'un effort particulier sera accordé à la poursuite de la moderni-

sation des systèmes de gestion et des systèmes de conduite des installations énergétiques, « ainsi que la poursuite de la réalisation des projets prévus, à travers notamment la recherche de nouveaux mécanismes de financement des plans de développement ». « Pour amortir l'effet des pertes occasionnées par la pandémie Coronavirus au point de vue recouvrement des factures qui étaient de 172 milliards dinars à fin août 2020, Sonelgaz a décidé de réduire et de reporter les dépenses d'investissement d'environ 30% et réduire les charges d'exploitation, ce qui portera les économies attendues de l'ordre 149,6 milliards de dinars », a souligné le ministre. Abdelmadjid Attar a, par ailleurs, annoncé que plus de 25 textes d'application relatifs à la nouvelle loi sur les hydrocarbures (loi 19/13) sont finalisés, « 6 autres seront pratiquement fin prêts avant la fin 2020 et les 7 restants le seront au début de l'année prochaine 2021 ». « Ce sont les plus importants textes qui seront disponibles et qui intéressent les compagnies pétrolières pour avoir une meilleure évaluation des opportunités dans l'amont pétrolier qui seront proposées. Concernant l'appel à la concurrence et d'une manière générale, la promotion du domaine minier sera lancée sous les formes prévues par la loi (appel à la concurrence, consultations restreintes et négociations directes) », a-t-il noté.

R.N

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Arrestation du dangereux terroriste "Abou Dahdah" à Jijel

Le dangereux terroriste Rez Kane Ahcene, dit "Abou Dahdah", qui avait rallié les groupes terroristes en 1994, a été capturé mercredi à Jijel par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a annoncé jeudi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. "Un détachement de l'Armée nationale populaire a capturé lors d'une opération de bouclage et de ratissage dans la zone de Tamendjar, près de la commune d'El-Ancer à Jijel, le 16 décembre 2020, un dangereux terroriste dénommé Rez Kane Ahcene, dit "Abou Dahdah" qui

avait rallié les groupes terroristes en 1994", a précisé le MDN. Selon la même source, "l'opération s'est soldée également par la récupération d'un pistolet (01) mitrailleur de type Kalachnikov, trois (03) chargeurs de munitions, une (01) grenade et une (01) paire de jumelles". Cette opération a été exécutée "dans le cadre de la lutte antiterroriste et en continuité à celle de recherche et de ratissage menée dans la localité d'Oued Bouayache près de la commune d'El-Ancer à Jijel en 5e Région militaire, en date du 01er décembre 2020, et

au cours de laquelle un détachement de l'Armée nationale populaire a abattu, le 1er décembre 2020, trois (03) terroristes et saisi trois (03) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres effets", a rappelé le MDN. "Cette opération confirme, encore une fois, l'efficacité de l'approche adoptée par le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire pour venir à bout du fléau du terrorisme et rétablir la sécurité et la quiétude à travers tout le territoire national", a-t-on ajouté.

R.N

Brèves

TIZI-OUZOU

Peine capitale contre deux auteurs d'un enlèvement

Le tribunal criminel près la cour de justice de Tizi-Ouzou a condamné jeudi à la peine capitale deux accusés reconnus coupables d'enlèvement dans le but d'obtention d'une rançon et d'homicide volontaire avec préméditation dont a été victime l'otage.

Selon l'arrêt de renvoi de cette affaire jugée en première instance en 2014, les faits remontent au 24 janvier 2014, lorsque la famille "M" de Béni Zmenzer (daïra de Béni Douala) reçoit un appel d'une personne anonyme le informant que leur fils Amirouche a été enlevé et exigeant une rançon de 3 millions de DA contre sa remise en liberté. La victime M. Amirouche qui a un lien de parenté avec ces ravisseurs (A. Y) et (O. M) résidents à Tizi-Ouzou, a été enlevé à bord d'un véhicule de location et conduit vers la forêt de la localité d'Agouni Gueghrane, où il a été retenu en otage. Son corps sans vie portant de traces de coups au niveau de la tête et de la poitrine causés par un objet tranchant et un bâton, a été retrouvé quelques jours plus tard au lieu-dit Assassif dans cette même localité. Pour détourner l'attention, les ravisseurs n'ont pas hésité à se rendre au domicile de leur victime pour "soutenir la famille" et ont même participé aux opérations de recherche et à une marche de dénonciation organisées par les villageois dans l'espoir de retrouver le kidnappé. Lors du procès, l'accusé principal (A. Y) a refusé, "sans raison valable" d'être jugé ce qui a poussé ses avocats à se retirer. Son co-accusé (O. M) a reconnu, quant à lui, avoir appelé la famille de la victime le lendemain de son enlèvement (25 janvier 2014) "sous la menace de A. Y, selon ses propos, pour exiger le versement d'une rançon de 3 millions de DA. Il a toutefois nié avoir commandité ou participé à l'enlèvement et à l'assassinat de Amirouche qui, selon le rapport du médecin légiste, ayant pratiqué l'autopsie, aurait été tué le 28 janvier 2014.

Le procureur général, qui a qualifié le crime commis contre la victime de "sauvage" et "sadique", en montrant des photos de la victime, dont le visage était méconnaissable à cause des violents coups portés sur cette partie de son corps, avait requis la peine capitale contre les deux accusés. Lors de la délibération, A. Y et O. M. ont été reconnus coupables d'"enlèvement dans le but de l'obtention d'une rançon" et d'"homicide volontaire avec préméditation" et ont été condamnés à la peine capitale.

R.N

RÉORGANISATION
DE L'ACTIVITÉ
COMMERCIALE

Rezig annonce
des projets de lois

Plusieurs projets de loi sont en cours d'élaboration avec différents départements ministériels pour réorganiser le secteur du commerce et moraliser l'activité commerciale, a annoncé, jeudi soir à Alger, le ministre du Commerce, Kamel Rezig. "Il y a des lois qu'il faut revoir car elles sont caduques et j'insiste sur le travail collectif qu'il faut mener pour réussir à remettre le train sur les rails (...). Tout doit commencer par un premier pas", a-t-il dit dans son intervention devant la Commission des finances et budget de l'Assemblée nationale populaire (ANP) lors du débat du projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2018. Ces projets de lois, dont l'élaboration a été déjà entamée avec plusieurs ministères, concernent plusieurs segments de l'activité commerciale, notamment la revue de la liberté des prix, la facturation et la marge bénéficiaire, tout en garantissant le droit à la concurrence. M. Rezig a fait savoir que plusieurs textes de lois traitant de différentes activités seront publiés prochainement. Il a évoqué, entre autres, un projet de loi sur la pénalisation de délit de surfacturation, qui est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de la Justice, sans donner plus d'explications, mais en insistant sur la nécessité de ce texte qui permettra à coup sûr de mettre un terme à la spéculation et la hausse injustifiée des prix des produits de première nécessité. Un autre décret verra le jour incessamment qui porte sur la spécialisation de l'exportation et qui permettra de protéger et d'encourager le produit national, soulignant que "l'Algérie a de grandes potentialités dans l'exportation". De plus, pour le domaine de l'exportation, notamment vers le marché africain, M. Rezig a affirmé que le produit national pourra être concurrentiel, citant la facture des exportations vers la Mauritanie qui est estimée à neuf millions de dollars au deuxième trimestre de l'année 2020. Le ministre affirme que "nous pouvons exporter tous nos produits". Dans le cadre du développement de son secteur, M. Rezig a déclaré que cinq marchés régionaux de fruits et légumes seront créés dans certaines wilayas, dont Alger, Boumerdes, Bechar, Tiaret et Ouargla. Pour ce qui est de la qualité des produits, sept laboratoires ambulants du contrôle de la qualité seront acquis, selon Kamel Rezig qui fixe l'objectif de doter toutes les wilayas du pays d'un laboratoire chacune. Par ailleurs, le ministre a annoncé que son département, le ministère des Affaires religieuses et la Mosquée de Paris ont un partenariat pour lancer la certification Hallal, qui exigera la commercialisation du produit algérien.

R.E

PROGRAMME MINIER D'EXPLORATION 2021-2023

26 projets d'exploitation
pour un investissement global
de 4,8 milliards DA

L'Agence nationale des activités minières (ANAM) et l'Office national des recherches géologiques (ONRG) ont signé jeudi à Alger une convention de coopération dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'exploration minière 2021-2023 comprenant 26 projets d'exploration et d'exploitation de 13 matières minérales.



Présidée par le ministre des Mines, Mohamed Arkab, cette cérémonie a vu la signature de la convention de coopération entre le président du Comité de direction de l'ANAM, Smail el Djouzi et le P-dg de l'ORGM, Yahia Azri en présence de plusieurs cadres des deux organismes. Intervenant à cette occasion, le ministre des Mines a indiqué que cette convention destinée à la mise en œuvre du programme national de recherche et de prospection minière pour la période 2021-2023 comprend 26 projets d'exploitation de 13 matières minérales réparties sur 17 wilayas pour un investissement global de 4,8 milliards DA. La convention offre notamment une large part à la prospection de lithium destiné principalement à la fabrication des batteries de véhicules électriques ainsi qu'à l'industrie de précision et aux technologies modernes. "Parmi les résultats attendus figure la recherche de réserves à haute teneur regroupant un large ensemble de minéraux dont le

coût de traitement est relativement bas comme pour le zinc, le cuivre, le plomb et l'argent", a souligné M. Arkab, ajoutant que ce programme comprend aussi l'exploration et la prospection de réserves de matière minérale de large consommation par les industriels, tels que le fer, le manganèse et les minéraux industriels. Il s'agit, selon le ministre, de l'utilisation optimale des outils menant aux résultats escomptés, à moindre coût en prenant en considération la mise à jour de nouvelles réserves, ignorées jusqu'à ce jour, avec l'appui de l'utilisation de méthodes de recherches nouvelles et modernes. Pour M. Arkab, les réserves extraites n'étant pas renouvelables nécessitent la relance de la recherche minière afin de réduire, voire de cesser, l'importation des produits miniers et de reformer les réserves à travers leur exploitation. "Il s'agit également d'approfondir les connaissances dans les secteurs géologique et minier ainsi que la recherche et la promotion de nou-

veaux horizons pour l'investissement tout en élargissant la base minière du pays", a-t-il expliqué, renforçant la capacité géologique et les ressources minières à travers des approches et des techniques nouvelles et modernes de promotion, ainsi que la structuration des zones pour des exploitations diverses qu'elles soient artisanales ou industrielles. M. Arkab a, en outre, relevé l'intérêt d'impliquer le monde de la recherche universitaire pour mener à bien ce programme de prospection et d'exploitation, citant la convention-cadre paraphée récemment par son département ministériel avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. "De nombreux laboratoires du secteur de l'Enseignement supérieur à travers le territoire national vont collaborer avec nous dans ce secteur afin de parvenir à prospecter et à explorer rapidement les différents gisements", a-t-il annoncé.

APS

PROMOTION DE LA DESTINATION ALGÉRIE

Convention de partenariat pour l'utilisation des nouvelles technologies

Une convention de partenariat a été signée, jeudi à Alger, entre l'Office national du tourisme (ONT) et le Forum des jeunes et start-up (FJS) portant sur la mise en place d'une stratégie pour l'utilisation des nouvelles technologies et le numérique dans la promotion de la destination touristique Algérie. Cette convention a été signée par le Directeur général de l'ONT, Nabil Mellouk et le président du Forum, Khaled Boukhalifa, sous la supervision du ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou. Cette convention vise à accompagner les jeunes créateurs pour vendre des idées dans le cadre de start-up spécialisées dans le tourisme, à faciliter leur accès à l'investissement dans les nouvelles technologies et les conceptions électro-

niques et à les mettre en œuvre. Elle prévoit également de tirer profit des nouvelles innovations en matière de numérisation, de les utiliser dans la promotion de la destination Algérie et d'ouvrir un espace numérique pour les opérateurs et professionnels du tourisme et de l'hôtellerie. Intervenant à l'occasion, le ministre du Tourisme a souligné l'importance de cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de "la démarche des hautes autorités contenue dans le programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui accorde la priorité à l'appui et à l'encouragement des start-up", d'autant qu'elles constituent "la locomotive du nouveau modèle économique qui a été adopté et qui repose essentiellement sur la connaissance et l'innovation", a-t-il dit. Ce modèle "repose sur le

potentiel de jeunes instruits, novateurs et porteurs d'idées prodigieuses à concrétiser dans des projets innovants susceptibles de contribuer au développement de l'économie nationale via des start-up capables de faire la différence et de réaliser le bond qualitatif tant attendu". M. Hamidou a affirmé, en outre, que le secteur du tourisme "compte parmi les secteurs ouverts aux jeunes, en ce sens qu'il leur assure un accompagnement en matière de création de projets et de start-up capables de contribuer à la création de richesses et de postes d'emploi, et de favoriser, partant la relance de l'économie nationale", rappelant la création du Fonds pour le financement des start-up sur instructions du président de la République. Pour sa part, le DG de l'ONT a mis en avant

l'importance des nouvelles technologies et du numérique "dans la promotion du produit et de la destination touristique nationale", notant que ladite convention permettra à ces entreprises de "concrétiser leurs idées novatrices et scientifiques et de développer le secteur, notamment en termes de promotion touristique et de développement de l'économie nationale hors hydrocarbures". Par ailleurs, le président du Forum des jeunes et start-up (FJS) a mis en avant le rôle de ces entreprises dans la promotion touristique, estimant que cette initiative se veut "un trait d'union entre les porteurs de projets innovants et les commissions de tutelle, l'objectif étant de promouvoir le tourisme".

APS

RELANCE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Les soixante propositions du patronat

Des représentants de la Confédération algérienne du patronat (CAP) ont remis jeudi à Alger une série de propositions au président de la Commission des affaires économiques, du développement de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN), Nabil Louhibi, en vue de contribuer à la relance de l'économie nationale.

Au cours d'une audition, les représentants de la CAP ont exposé une soixantaine de propositions en vue de relancer l'économie nationale au président de la Commission parlementaire, tout en soulevant plusieurs doléances concernant "les entraves administratives" et "le manque d'accompagnement de l'Etat dans leurs activités".

Représentant différentes fédérations (santé, agroalimentaire, BTPH, énergie, transports et tourisme), les membres de la CAP ont fait part, à l'occasion, des problèmes rencontrés par les dirigeants des entreprises ainsi que des solutions qu'ils jugent "opportunes". Ainsi, le président de la Fédération de la santé, Mohammed Taffarte, a soulevé des "entraves" qui empêchent les opérateurs algériens de travailler avec leurs fournisseurs étrangers avec "la fluidité que ces derniers privilégient". Ce qui a engendré, selon lui, des "répercussions sur les approvisionnements en équipements vitaux, en ces temps de pandémie" occasionnant des "retards de livraison impliquant des pénalités". M. Taffarte a cité, également, un projet d'investissement pour la construction d'un hôpital de 200 lits à Ouargla, sur fonds propres d'un montant de 5 milliards DA proposé par un opérateur et qui n'a pas été concrétisé pour cause de "bureaucratie". De son côté, le président de la Fédération de l'agroalimentaire, Khaled Belbel, a insisté sur la nécessité de soutenir la production nationale, affirmant que les industriels de l'agroalimentaire veulent produire localement et se lancer dans l'exportation.

Il a souligné, en outre, l'intérêt manifesté par de nombreux partenaires étrangers disposés à investir dans des unités en Algérie qu'ils considèrent comme la porte de l'Afrique. Le président de la Fédération de l'énergie et des hydrocarbures, Bahmed Smain, a appelé, quant à lui, "à la consolidation du partenariat public-privé (PPP), en favorisant le développement durable et en s'orientant vers l'exportation. Il a fait part de la mise en place d'un programme de la Fédération axé sur les énergies renouvelables, accordant une importance à la méthanisation des déchets ménagers pour leur transformation en bio-gaz, qui servira à produire de l'électricité et dont les résidus serviront



de compost pour l'agriculture, notamment dans le Sud du pays. S'agissant du secteur du BTPH, le vice-président national de la CAP, El-Hamel Merziz, a affirmé que les entreprises algériennes ont réalisé le programme de 1 million de logements en Algérie, précisant que seules "80 000 unités ont été construites par des Chinois et des Turcs". Emettant le souhait de voir les entreprises algériennes impliquées davantage dans le programme de logements en cours, il a affirmé "qu'un logement AADL coûte 2,5 fois plus cher qu'un logement LSP ou LPL réalisé par les entreprises algériennes". Le secteur des transports et du tourisme a été également évoqué. Le président de la fédération nationale de ces secteurs Nacereddine Harek a remis des propositions à la commission en insistant sur la prise en charge du

transport terrestre, qui reste, selon lui, "le plus prisé". Le président de la Commission parlementaire, Nabil Louhibi, a appelé les membres de la CAP à établir des plans de travail avec des projections sur 5 à 10 ans, tout en rappelant que les chantiers prioritaires des autorités publiques visent à permettre aux grandes entreprises d'exporter en Afrique ou dans d'autres pays. Il a mis, en outre, l'accent sur la nécessité d'avoir de trouver des marchés ouverts, tout en plaçant pour la mise en place de mécanismes aidant les entreprises algériennes dans le domaine de l'exportation. Concernant le secteur du BTPH, il a estimé que la politique de ce secteur devrait être conçue dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire national.

R.N

ALGÉRIE-RUSSIE

La 10e session de la commission mixte aura lieu au courant de l'année 2021

Les travaux de la 10ème session de la Commission mixte intergouvernementale algéro-russe se tiendront à Alger courant de 2021, suite à un commun accord entre les deux parties, a indiqué jeudi un communiqué du ministère des Finances.

Cette décision a été prise lors des entretiens tenus par visioconférence entre le ministre des Finances Aïmene Benabderrahmane et le ministre de l'Agriculture de la Fédération de Russie Dmitry Patrushev, en leurs qualités de coprésidents de la Commission mixte intergouvernementale de coopération économique, com-

merciale, scientifique et technique, a précisé la même source. "Il a été convenu d'un commun accord de la programmation des travaux de la 10ème session de la Commission mixte à Alger, au courant de l'année 2021, étant donné que la dernière réunion de ladite commission s'est déroulée en République Fédérale de Russie au mois de février 2019", a ajouté le communiqué. Lors de cette entrevue, les deux ministres ont passé en revue l'état de mise en œuvre des recommandations consignées au procès-verbal de la 9ème session de ladite Commission mixte qui s'est tenue à Moscou du 28 au 30

janvier 2019 et des voies et moyens à mettre en œuvre pour développer la coopération bilatérale multisectorielle et lui donner un nouvel essor. D'autres aspects de la coopération ont été également abordés notamment dans les domaines des finances, l'agriculture, de la santé et de l'industrie automobile. "La pandémie du Covid-19 qui a secoué la planète a été aussi au centre des discussions entre les deux ministres, notamment les dispositions prises par chacun des deux pays, pour contenir ses effets et atténuer son impact sur la population et l'économie", a fait savoir le ministère. Pour rappel, le procès-verbal

signé lors de la 9ème session de la Commission mixte algéro-russe englobait plusieurs recommandations multisectorielles portant sur le développement et le renforcement de la coopération bilatérale. Dans ce cadre, les comités sectoriels ont été invités à se réunir plus fréquemment pour examiner les opportunités de coopération mutuellement bénéfiques. L'élargissement des activités des hommes d'affaires des deux pays pour les inscrire dans le cadre de la coopération et de la diversification a été également abordé lors de la précédente session.

R.E

TOURISME

Les arrivées internationales ont chuté de 72%

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a indiqué jeudi que les arrivées de touristes internationaux avaient chuté de 72% au cours des dix premiers mois de 2020 en raison de la pandémie de nouveau coronavirus. Selon elle, les restrictions de voyage, la faible confiance des consommateurs et la lutte mondiale pour contenir la propagation du fléau fait de 2020 la pire année jamais enregistrée pour le nombre de voyageurs internationaux.

Les dix premiers mois ont vu les destinations à travers le monde recevoir 900 millions de touristes internationaux de moins que pendant la même période en 2019. Cela représente une perte de 935 milliards de dollars pour le secteur, soit dix fois plus que celle subie lors de la crise économique de 2009. Le secrétaire général de l'OMT, Zourab Pololikachvili, a déclaré que, bien que des nouvelles d'un vaccin allaient augmenter la confiance des touristes, il reste

encore un long chemin à parcourir pour se rétablir.

"Nous devons redoubler d'efforts pour ouvrir les frontières en toute sécurité tout en soutenant les emplois et les entreprises du tourisme", a-t-il lancé.

L'OMT prédit que d'ici la fin de l'année, le nombre de touristes internationaux serait tombé aux niveaux d'il y a environ 30 ans, entraînant environ 1.100 milliards de dollars de pertes pour le secteur. "Une approche coordonnée

pour alléger et lever les restrictions de voyage est essentielle, à condition que cela soit sûr", a poursuivi M. Pololikachvili, tout en soulignant l'importance d'avoir des règles claires et cohérentes entre les pays.

Selon l'OMT, le tourisme pourrait reprendre lors du second semestre 2021, mais il faudra sans doute entre deux ans et demi et quatre ans pour que les chiffres reviennent aux niveaux de 2019.

R.E

U-EUROPÉENNE-G-BRETAGNE

Les quotas de pêche post-Brexit reconduits pour trois mois

Les 27 pays de l'UE ont approuvé jeudi la reconduction pour trois mois des quotas de pêche pour les stocks partagés avec les Britanniques, ainsi qu'une nouvelle réduction de la pêche en Méditerranée - moindre qu'attendue après d'après pourparlers avec l'Espagne, la France et l'Italie. Les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche, réunis à Bruxelles, ont décidé de reconduire au premier trimestre 2021 les quotas de capture 2020 pour l'essentiel des stocks de l'Atlantique et de mer du Nord -faute de perspective sur l'issue des négociations post-Brexit.

Sur quelque 150 stocks en jeu, seuls 25 ne sont pas partagés avec les Britanniques : les autres seront couverts par ces quotas "provisaires" destinés à être renégociés après l'éventuel accord entre Bruxelles et Londres sur leur relation post-Brexit qui pourrait restreindre l'accès des pêcheurs de l'UE aux eaux britanniques.

"C'est une garantie (...) sans quoi les pêcheurs n'auraient pas pu poursuivre leurs activités au 1er janvier", a expliqué lors d'une conférence de presse la ministre allemande Julia Klöckner, dont le pays occupe la présidence tournante de l'UE. En revanche, un compromis a été forgé sur la Méditerranée orientale, après une nuit entière de pourparlers. Madrid, Paris et Rome s'opposaient farouchement à la proposition de la Commission européenne de réduire de 15% l'effort de pêche en 2021 dans la zone, après une première baisse de 10% cette année, afin de préserver les ressources halieutiques dangereusement malmenées. Finalement, la baisse ne sera que de 7,5%, selon l'accord conclu au petit matin.

R.E

ENERGIE

Baisse historique de la demande électrique mondiale en 2020

La pandémie du Covid-19 a entraîné la plus grande baisse de la demande électrique enregistrée depuis le milieu du siècle dernier, selon les données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). "La demande électrique mondiale chutera de 2% cette année. Cette baisse sera la plus importante enregistrée sur une année depuis 1950 et devance de loin la baisse de 0,6% enregistrée aux lendemains de la crise financière de 2008/2009", précise la même source. Cette contraction résultera des conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie mondiale, explique l'Agence internationale. Sa combinaison avec la croissance de près de 7% de la capacité en énergies renouvelables enregistrée cette année entraînera un recul de la consommation des autres sources d'électricité. Ainsi, la consommation de l'électricité à base de charbon diminuera de 5%, celle à base de gaz de 2% et celle issue du nucléaire de 4%. Une baisse qui entraînera par ricochet une chute de 5% des émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique. Pour 2021, l'Agence prévoit une hausse de la production de l'ensemble des sous-secteurs électriques. Elle sera de 29% pour le renouvelable, de 2,5% pour le nucléaire, de 3% pour le charbon et de 1% pour le gaz, ce qui conduira à une hausse de 2% des émissions du secteur en 2021.

R.E



GHARDAÏA

10500 hectares réservés à la céréaliculture (DSA)

Une superficie globale de 10.500 hectares a été réservée à la céréaliculture dans la wilaya de Ghardaïa, au titre de la saison agricole 2020-2021, a-t-on appris jeudi auprès de la Direction

locale des services agricoles (DSA). Une surface de 9.300 ha irriguée sous pivot sera ensemencée en blé dur, 200 ha en blé tendre et 1.000 ha en orge au niveau des exploitations agricoles situées dans les régions de Hassi-Lefhal, Hassi-Ghanem, Hassi-El-Gara et El-Menea (Sud de la wilaya), riche en potentialité hydrique, a indiqué à l'APS l'ingénieur en chef, responsable des statistiques à la DSA, Khaled Djebrit.

La campagne de labours semailles 2020/2021, qui s'annonce sous de bonnes perspectives avec des indicateurs prometteurs dans la wilaya de Ghardaïa, est marquée par une hausse "impor-

tante" de la superficie à emblaver, soit 10.500 ha consacrée à la céréaliculture, contre 8.098 ha en 2019-2020, soit une hausse de plus de 22%, a-t-il ajouté.

Cette extension de la superficie destinée aux cultures céréalières sous pivot s'est effectuée suite à une large sensibilisation sur l'importance de la filière stratégique de la céréaliculture menée par les responsables locaux de l'agriculture et à la mise en valeur de nouveaux périmètres agricoles dans la partie sud de la wilaya, a expliqué M.Djebrit.

Dans les zones arides et semi-arides, l'irrigation sous pivot et l'initiation aux techniques culturales constituent les moyens essentiels pour l'accroissement des rendements à un niveau assez élevé en matière de céréaliculture, a souligné le même responsable.

Considéré comme un des leviers puissants pour

assurer la sécurité alimentaire du pays, le défi des pouvoirs publics reste le développement davantage de cette filière, "base des traditions culinaires en Algérie, tout en préservant l'environnement", a-t-il soutenu.

Pour garantir une meilleure saison agricole, la DSA a organisé une journée de vulgarisation et de sensibilisation au profit des agriculteurs pour leur expliquer l'itinéraire technique et les méthodes d'entretien des cultures céréalières, à travers la lutte contre les herbes nuisibles et la fertilisation des sols.

La DSA s'attend à une production céréalière de 504.000 quintaux (qx), dont 453.200 qx de blé dur, 9.034 qx de blé tendre et 41.766 qx d'orge. La wilaya de Ghardaïa a engrangé durant la campagne 2019/2020, près de 394.000 qx de céréales sur une superficie emblavée de 8.098 hectares, a-t-on rappelé à la DSA.

TÉBESSA

Mise en exploitation "prochaine" de plusieurs établissements sanitaires

Le secteur de la santé dans la wilaya de Tébessa sera renforcé "au cours de l'année 2021" par la mise en exploitation de plusieurs structures à travers les différentes communes, a indiqué jeudi, la directrice par intérim de la santé et de la population, Djemaa Djebbari. "Plusieurs établissements sanitaires seront mis en service progressivement au cours de l'année 2021 dont de nouvelles réalisations et d'autres structures faisant actuellement l'objet de réhabilitation", a-t-elle. Dans les détails, Mme Djebbari a fait savoir que les travaux de réhabilitation de l'hôpital Bendjedda M'hania, au chef-lieu sont parachevés, soulignant qu'un appel d'offre a été lancé pour acquérir le matériel médical de cette structure afin de la mettre en service "dans les plus brefs délais". Aussi, une opération d'équipement du nouvel hôpital psychiatrique de Tébessa a été lancée après le parachevement des travaux de réalisation qui ont pris plusieurs années avec l'objectif de le mettre en service l'année prochaine, a ajouté la même responsable.

"Cet hôpital permettra de prendre en charge les malades hospitalisés auparavant au niveau de l'EPH Bouguerra Boulaares de Bekaria", a révélé la même source. D'autre part, les chantiers de réalisation de 3 nouvelles polycliniques ont été achevés dans les communes de Chérea, Boulhef Dyr et El-Kouif, dans l'attente de l'acquisition du matériel médical nécessaire à la mise en exploitation de ces établissements, a-t-on fait savoir.

Sur un autre registre, la DSP par intérim a déclaré que 215 diplômés de l'institut de la formation paramédicale dont 127 aides soignantes, 31 infirmiers, 20 laborantins et 8 sages femmes ont été recrutés "récolement" à Tébessa dans plusieurs salles de soins des zones d'ombre dans le but d'améliorer les conditions de prise en charge des malades dans ces régions.

EL BAYADH

7 établissements scolaires raccordés au réseau internet

Une opération pilote de raccordement de sept établissements scolaires au réseau internet via le satellite algérien "Al-comsati" a été achevée dans la wilaya d'El Bayadh, a-t-on appris du directeur de la Poste et des Télécommunications, Chihabeddine Miah.

Sept écoles primaires situées dans les communes d'Ain Arak, Boualem, El Bayadh, Ghassoul, Kerakda, Rogassa et Stitene en plus du siège de la direction de l'Education ont bénéficié de l'opération, a indiqué le responsable.

Le projet est géré par Algérie Télécom spatiale sous l'égide du ministère de la Poste et Télécommunications en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, a-t-on fait savoir. Il est prévu l'an prochain le raccordement à ce réseau de tous les établissements scolaires à travers la wilaya d'El Bayadh, soit 230, de même que 46 établissements sanitaires entre hôpitaux publics, structures de santé de proximité et salles de soins, a-t-on annoncé.

SOUK AHRAS

Raccordement de plus de 1000 foyers au réseau de gaz naturel

Les autorités de la wilaya de Souk Ahras ont présidé, jeudi, une opération de raccordement au réseau de gaz naturel de 1 043 foyers à travers plusieurs mechtas et zones d'ombre de cette wilaya, suscitant la joie des bénéficiaires en cette saison hivernale synonyme de froid, de pluie et de neige.



Selon les explications fournies au wali, Lounès Bouzegza, qui a présidé la mise en service du raccordement en gaz naturel de ces zones, cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement des zones d'ombre afin de répondre aux préoccupations de leurs habitants, sur budget de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.

Il s'agit, dans ce contexte, du raccordement 320 foyers à Hammam Tassa (Zaârouria), 201 foyers à Oued Lakehal, 70 à Fedj Aicha (Souk Ahras), 200 habitations dans la mechta Bouzaâroura et Kerdina (Ouilène), 152 autres à Ouled Ali (Ouled Driss) et 100 à Merah Cherif dans la commune de M'daourouch.

Les travaux de raccordement de

ces foyers au réseau de gaz naturel ont nécessité une enveloppe financière estimée à 199 millions de dinars, dont la mise en place d'un réseau de distribution de 69 km de conduites, a affirmé le directeur local de la concession de distribution d'électricité et de gaz, Tahar Zeghdoud, soulignant que depuis le début de l'année en cours, 8 000 foyers ont été raccordés au gaz naturel.

Il a également ajouté qu' "avant la fin du mois de décembre 2020", les mechtas Kabel El Djebana et Zergua (Lehmancha), Remila (Lahdada), Si Moussa (Ragouba), Lemcharaâ et Lemssan dans la commune de Ouled Driss seront raccordées au réseau de gaz naturel.

Par ailleurs, ces opérations de raccordement ont été conjuguées à

une campagne de sensibilisation sur les dangers de la mauvaise utilisation du gaz naturel et les risques d'asphyxie au monoxyde de carbone, organisée par les services de la concession de distribution d'électricité et de gaz de Souk Ahras en coordination avec les services de la protection de la ville, les directions du commerce et de la santé, ainsi que plusieurs associations.

Les autorités de la wilaya ont aussi examiné le projet d'aménagement de la zone industrielle de M'daourouch, s'étendant sur 219 hectares et comprenant 476 lots de terrain, et qui constituera, selon le wali, un espace propice à l'essor de l'investissement, notamment grâce à son implantation sur l'axe de la RN 16, sa proximité avec la ligne

ferroviaire reliant Annaba et Tébessa, en plus de se trouver à 60 km seulement du poste frontalier de Lahdada (frontière tunisienne).

Selon les explications fournies, les travaux d'aménagement de cette zone, actuellement à 50%, concernent les réseaux d'alimentation en eau, l'électricité et le gaz naturel, ainsi que l'assainissement, et ce, pour une enveloppe financière de 3 milliards de dinars.

Une visite d'inspection a également été menée dans la zone d'activité Dbidiba, dans la commune de Oued Keberit, s'étendant sur une superficie de 34 000 hectares et comptant 85 lots de terrain, dont 25 ont été distribués à ce jour. Les travaux d'aménagement y ont atteint 96% et ont nécessité 1,5 milliard de dinars.

AEP À KHENCHELA (BARRAGE DE TAGHRISSET)

Renforcement "prochain" de l'approvisionnement de 3 communes

L'approvisionnement en eau potable (AEP) de trois communes du Nord de la wilaya de Khenchela sera renforcé "au cours du premier trimestre 2021" à partir du barrage de Taghrisset de Yabous, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des ressources en eau. "Les eaux de ce barrage renforceront dès le premier trimestre de l'année prochaine l'alimentation en eau des populations des chefs-lieux des trois communes de Bouhmama, Chelia et Lemsara", a précisé Nadhir Bekroune, chef du service de mobilisation

des ressources en eau à la même direction, ajoutant que ces eaux alimentent déjà depuis début 2020 avec un débit de 600 m3/jour les habitants de la commune de Yabous.

Ce projet de renforcement à partir du barrage de Taghrisset du service d'eau dans ces quatre communes (Yabous, Bouhmama, Chelia et Lemsara) mobilise 3,3 milliards DA et comprend la réalisation de 4 stations de pompage, 7 châteaux d'eau et 98 km de canalisations, a souligné Bekroune qui a estimé à 85 % le taux d'avancement de ses tra-

vaut. La réception de ce projet mettra à terme au problème d'alimentation en eau potable notamment en été des chefs-lieux de ces quatre communes, a assuré le même cadre.

La baisse du niveau d'eau des forages alimentant ces quatre communes du Nord de la wilaya du fait de son utilisation excessive en arboriculture fruitière (la région produit annuellement près d'un million quintaux de pommes) a entraîné un déficit en l'alimentation en eau potable de leurs populations, a-t-on encore indiqué de même source.

VILLE-NOUVELLE DE BOUINANE (BLIDA) Distribution de 1.000 logements AADL début février prochain

Le wali de Blida Kamel Nouisser a annoncé, jeudi, l'attribution d'un millier de logements de la formule location-vente (AADL), réalisés dans la ville-nouvelle de Bouinane (Est de la wilaya) "au plus tard au début du mois de février prochain" au profit des souscripteurs de la wilaya.



S'exprimant lors d'un point de presse consacré au dossier du logement et animé au siège de l'association des correspondants et journalistes de la wilaya, le chef de l'exécutif de Blida s'est engagé à la remise du dernier lot de logements du site des 4.500 logements AADL de la ville-nouvelle de Bouinane, d'une consistance de 1.000 unités destinées aux souscripteurs de la wilaya, "au début du mois de février 2021. La distribution des logements de ce site, dont une partie est affectée à des souscripteurs AADL d'Alger,

a débuté à la fin novembre écoulé, est-il signalé. Kamel Nouisser a annoncé, par la même occasion, le lancement des chantiers de réalisation de 4.000 logements AADL, dans la localité de Bouarfâ (ouest) et de 1.500 autres à Beni Tamou (au nord), rassurant les souscripteurs de la wilaya que la "totalité du projet leur est destinée". Il a, également, signalé le lancement prochain des travaux de construction de 1.500 unités AADL à la cité Sidi Hammad de Meftah (est) destinées aux souscripteurs AADL d'Alger, "dans le

but d'atténuer la pression sur la Capitale qui accuse un déficit en foncier pour l'implantation de projets de logements, dans la formule location-vente notamment", a-t-il expliqué. Interrogé sur la possibilité du transfert d'un nombre des souscripteurs de la wilaya, du site de Sidi Sarhane vers celui de la Nouvelle-ville de Bouinane, parmi ceux ayant formulé des demandes dans ce sens et organisé des sit-in de protestation devant les sièges de la wilaya et de l'AADL à Sidi Hamdine (Alger), le wali a affirmé que "cela est impossible", car "l'orientation des

souscripteurs relève des prérogatives de l'AADL", a-t-il observé. Il a, également, souligné qu'une majorité des souscripteurs orientés vers le site de Sidi Sarhane, mitoyen à la Nouvelle-ville de Bouinane "sont satisfaits du site considéré parmi les meilleurs de l'AADL au niveau de la wilaya", selon le wali. "Ce site sera relié à la nouvelle-ville par une voie double, aux fins de faciliter les déplacements de ses résidents, au titre de la prise en charge de cette préoccupation majeure (déplacement) des souscripteurs orientés vers ce site", a indiqué le wali.

DAÏRA DE TIZI (MASCARA)

488 familles bénéficiaires de l'électrification rurale

Un réseau d'électrification rurale au profit de 488 familles des communes de la daïra de Tizi (Mascara) a été mis en service jeudi, a-t-on appris de la chargée de communication à l'unité de wilaya de la Société de distribution de l'électricité et du gaz Latifa Abdelwahab. L'opération, effectuée durant la semaine en cours dans le cadre d'un programme de développement des zones d'ombre, a permis de raccorder les douars de "Staïta", "Hemiyane", "Tkaïfia", "Ouled M'rah" et "Oudja" ainsi que la ferme "Si Bourchache" dans la commune de Tizi, a indiqué à l'APS Mme Abdelwahab. Il a été procédé en outre, au niveau de la commune de Froha, à la mise en service du réseau d'électrification rurale au profit de plusieurs foyers des douars de "Souaouka" et "Ouled Seghir", de même que dans la commune de El Kurt au profit des habitants de la cité des 51 habitations rurales et du douar "Arouba". Il est prévu, avant la fin de l'année en cours, l'achèvement et la mise en service du réseau d'électrification rurale d'un linéaire de 31,6 km au profit de 538 autres foyers répartis à travers des bourgades classées zones d'ombre dans la daïra de Tizi, selon la même source.

CONSTANTINE (COVID-19)

Plus de 3600 commerçants concernés par l'indemnisation

Au total, 3.674 commerçants, dont les activités ont été temporairement suspendues suite à la propagation du coronavirus sont concernés dans la wilaya de Constantine par l'indemnisation, a-t-on appris jeudi du directeur du commerce par intérim, Azzouz Goumida. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que 2.844 aides, évaluées entre 10.000 et 30.000 DA ont été déjà attribuées à leurs bénéficiaires alors que les 830 autres dossiers sont en cours d'étude par les services de la direction du commerce. Cette opération qui se poursuit, vient en exécution de la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune visant à permettre aux commerçants touchés par les répercussions de la propagation du nouveau coronavirus et les dispositions du confinement sanitaire de bénéficier d'aides financières, a-t-on rappelé. L'attribution de ces aides financières est inscrite dans le cadre des mesures visant l'accompagnement et la promotion des activités commerciales affectées par cette crise sanitaire, a-t-on fait savoir. Ces subventions ont été réservées aux commerçants de différentes activités dont l'électroménager, la couture, la coiffure, la pâtisserie, ainsi que les propriétaires des fast-food et restaurants, des cyber-cafés, des réches et des salles de sport, a-t-on indiqué. La wilaya de Constantine compte à travers ses 12 communes, plus de 73.000 commerces toutes activités confondues, a-t-on conclu.

HABITAT PRÉCAIRE

Relogement prochain de plus de 40 familles à Bouira

Plus de 40 familles, habitants des vieux haouchs et autres habitats précaires dans la ville de Bouira, seront relogés dans le cadre d'une opération de relogement dont la première étape débutera au plus tard dans 15 jours, a indiqué jeudi le wali Lekhal Ayat Abdeslam. "Le relogement de ces familles devra débuter d'ici 15 jours dans une première étape avant de procéder au relogement du reste des familles dans le cadre d'une vaste opération d'éradication de l'habitat précaire dans la ville de Bouira", a souligné le chef de l'exécutif de wilaya lors d'un point de presse. Au cours de cette rencontre tenue au siège de la wilaya, le même responsable a précisé que la première phase de cette opération concerne plus de 46 familles, dont notamment les propriétaires des vieux haouchs situés au centre-ville. "Ces vieux haouchs doivent être démolis pour améliorer l'aspect esthétique et urbanistique de la ville de

Bouira", a insisté M. Lekhal Ayat Abdeslam. Pour veiller au bon déroulement de cette première étape de relogement, une commission composée de représentants des différents secteurs ainsi que d'un avocat, a été installée. Le premier magistrat de la wilaya a saisi cette occasion pour réitérer son appel aux propriétaires des haouchs de la ville pour qu'ils se rapprochent des services municipaux en vue de se renseigner et s'informer davantage sur les procédures entreprises à ce sujet. "Nous les invitons aussi à assister à nos séances de travail avec la commission pour instaurer plus de transparence. Notre objectif est de moderniser le centre-ville de Bouira", a encore souligné le chef de l'exécutif. Il a, par ailleurs, expliqué que l'éradication et la démolition de ces vieux haouchs et autres habitations précaires serait prise en charge par les pouvoirs publics, et ce une fois que les habitants auront quitté leurs sites.

Lors de ce point de presse, Lekhal Ayat Abdeslam a tenu, entre autres, à assurer que le relogement prochain de ces familles aurait lieu avant l'affichage de la liste finale des bénéficiaires du logement social. A ce propos, il a incité les demandeurs, ayant introduit leurs dossiers auprès des services concernés, à s'armer de plus de patience pour permettre à la commission de daïra de faire son travail et afficher la liste des bénéficiaires le plus rapidement possible. Dans une autre déclaration faite récemment aux journalistes, le wali de Bouira avait indiqué que 11 nouvelles brigades avaient été mises sur pied pour soutenir les six commissions d'enquête existantes dans leur mission d'enquête sur les demandes de logements sociaux. La commune de Bouira enregistre une forte demande en matière de logement social et qui s'élève à plus de 15.000 demandes, selon les statistiques fournies par les services de la daïra.



LIGUE DES CHAMPIONS MCA-BUFFLES DU BORGOU
AUJOURD'HUI AU STADE OLYMPIQUE DU 5-JUILLET (20H45)

Le "Doyen" à 90 minutes du prochain tour



Après plusieurs jours d'incertitude, le MC Alger affrontera finalement les Béninois, des Buffles du Borgou, aujourd'hui au stade olympique du 5-Juillet (20h45), en match comptant pour le tour préliminaire (retour) de la Ligue des champions d'Afrique de football. Cette rencontre, qui devait se dérouler le vendredi 4 décembre, n'a pas eu lieu. Le club béninois n'avait pas effectué le déplacement à Alger arguant l'"absence de vols suite à la fermeture de l'espace aérien en Algérie en raison de la pandémie de coronavirus". La commission d'organisation des compétitions interclubs de la Confédération africaine (CAF) a décidé

de reprogrammer cette rencontre, à la grande surprise de la direction du "Doyen". Le Mouloudia, auteur d'un match nul lors de la première manche disputée à Porto-Novo (1-1), abordera ce match retour avec l'objectif de valider son billet, face à une équipe béninoise qui s'est déplacée hier à Alger. services du défenseur Miloud Rebiaï, blessé. En revanche, le milieu de terrain ivoirien Daoudi isla, devrait signer sa première convocation de la saison, lui qui a purgé sa suspension. La CAF a désigné un trio arbitral égyptien pour officier cette rencontre, conduit par Mahmoud Zakaria Al-Banna. En cas de

qualification, le MCA sera opposé à la formation tunisienne du CS Sfaxien, qui a facilement éliminé le FC Mlandege du Zanzibar (aller : 5-0, retour : 3-1). L'autre représentant algérien dans cette prestigieuse compétition, le CR Belouizdad, n'a pas trouvé de difficultés pour passer l'écueil la formation libyenne d'Al-Nasr Benghazi, en remportant les deux matchs sur le même score (2-0). Le Chabab affrontera au 2e tour préliminaire les Kenyans de Gor Mahia. La première manche se jouera mercredi prochain au stade du 5-Juillet (20h45). La manche retour est fixée aux 5-6 janvier 2021.

Brèves

FOOT/ LIGUE 1
FRANÇAISE

Oukidja dans
l'équipe type de la
15e journée

Le gardien de but international algérien du FC Metz, Alexandre Oukidja, a été retenu dans l'équipe type de la 15e journée du championnat de France de Ligue 1 de football, établie jeudi par le site de spécialisé Whoscored.

Le portier algérien s'est distingué lors de la victoire décrochée mercredi en déplacement face à Montpellier (0-2), en annihilant plusieurs tentatives des Montpelliérains.

L'ancien gardien de but du RC Strasbourg (2014-2018) a été élu Grenat du mois de novembre (meilleur joueur), devant son compatriote et milieu offensif Farid Boulaya.

Oukidja (32 ans) s'est blessé au tibia lors de la défaite concédée à domicile face à l'Olympique lyonnais (1-3), sur un contact violent avec le milieu offensif franco-algérien de l'OL, Rayan Cherki, avant de se rétablir quelques jours plus tard. Au terme de la 15e journée du championnat, le FC Metz occupe la 12e place au classement avec 20 points, soit neuf de plus que le premier reléguable Lorient. Equipe type de la 15e journée Gardien de but : Oukidja (Metz) Défenseurs: Traoré (Rennes), Kouyaté (Metz), Djiku (Strasbourg), Carole (Strasbourg) Milieux : Michelin (Lens), Ratinha (Paris SG), Maiga (Metz), Sylla (Lens) Attaquants : Diallo (Strasbourg), Touré (Reims).

R.S

ITALIE

La Roma se hisse
au pied du podium

L'AS Rome s'est imposée sans forcer à domicile contre le Torino (3-1) pour se hisser au pied du podium à quatre longeurs du leader, l'AC Milan, en clôture de la 12e journée de Serie A jeudi. Les Romains, portés par la vista du trio Spinazzola-Pellegrini-Mkhitaryan, ont dominé une équipe du Torino, réduite à 10 après un quart de jeu, à la suite de l'exclusion de Singo.

C'est justement Henrik Mkhitaryan qui a ouvert le score d'une frappe puissante, sans élan, sur un poteau rentrant (27) après plusieurs situations chaudes devant le but turinois. Ensuite Jordan Veretout a fait le break pour la Roma à deux minutes de la pause (43) sur un penalty obtenu par son capitaine Edin Dzeko déséquilibré par Bremer, alors qu'il filait au but.

Les hommes de Marco Giampaolo ont bu le calice jusqu'à la lie, en concédant un troisième but signé Lorenzo Pellegrini (68). Astucieusement décalé par son capitaine Eden Dzeko, dos au but, il a décoché une frappe limpide qui est allée se loger dans la lucarne droite du but gardé par l'immense Milinkovic Savic qui suppléait Salvatore Sirigu, laissé sur le banc. Quatre minutes plus tard, le capitaine du "Toro" Andrea Belotti, très opportuniste, a surgi pour sauver l'honneur au terme d'un cafouillage dans la défense romaine.

Avec ce succès, l'équipe de la capitale rejoint la Juventus à la troisième place, avec 24 points, seulement devancée pour le podium à la différence de buts.

R.S

DOPAGE

La Russie exclue pour
deux ans des compétitions
mondiales

La Russie est exclue pour deux ans des grandes compétitions mondiales, dont les Jeux olympiques d'été de Tokyo en 2021 et ceux d'hiver de Pékin en 2022, pour avoir transgressé les règles antidopage, a annoncé jeudi le Tribunal arbitral du sport (TAS).



Les trois arbitres désignés par le TAS ont réduit de moitié la sanction proposée l'an dernier par l'Agence mondiale antidopage (AMA), qui devait être de quatre ans, tout en laissant aux athlètes russes jamais sanctionnés pour dopage la possibilité de s'aligner sous bannière neutre.

Les "conséquences" de la tricherie russe, soit le trucage à grande échelle des données informatiques du laboratoire antidopage de Moscou, "ne sont pas aussi importantes que ce que souhaitait

l'AMA", reconnaissent les arbitres dans leur décision.

Pour justifier leur clémence, ils disent avoir "pris en compte des questions de proportionnalité" des sanctions, "et en particulier, le besoin de promouvoir un changement de culture et d'encourager la prochaine génération d'athlètes russes à participer à un sport international propre". En clair, les sportifs ont été largement préservés de la sanction collective réclamée par l'AMA et qui englobait initialement trois éditions des JO, jusqu'à Paris-

2024, mettant potentiellement fin à la carrière de nombre d'entre eux. Si la suspension s'applique jusqu'au 16 décembre 2022, ses effets sur le Mondial de football qui s'achèvera au Qatar deux jours plus tard ne sont pas encore clairs: les athlètes russes peuvent certes concourir sous bannière neutre, mais le communiqué du TAS ne précise pas comment cette tolérance peut s'appliquer aux sports d'équipe. Par ailleurs, la juridiction a condamné Rusada, l'agence antidopage russe, à payer 1,27 mil-

lion de dollars (environ un million d'euros) à l'AMA pour rembourser les expertises menées depuis janvier 2019 sur le trucage des données du laboratoire de Moscou.

Le gendarme mondial antidopage avait déjà engagé près de 4 millions de dollars en 2015 et 2016 dans deux autres enquêtes sur le dopage institutionnalisés en Russie, et notamment sur la tricherie mise en place lors des JO-2014 de Sochi avec l'aide des services secrets russes.

R.S

FOOTBALL/ANGLETERRE

Cavani accusé d'avoir employé
un terme raciste

La fédération anglaise de football (FA) a formellement accusé jeudi l'attaquant uruguayen Edinson Cavani d'avoir utilisé un terme raciste dans un message sur les réseaux sociaux, rapidement effacé, ce qui lui fait encourir une suspension de trois matches minimum.

Cavani avait répondu "gracias negrito" (merci petit noir) au commentaire d'un ami sous une photo qu'il avait publiée sur son compte Instagram, après une victoire 3-2 contre Southampton, au cours de laquelle il avait inscrit un doublé.

Le message avait été rapidement effacé et le joueur, soutenu par son club, avait assuré que c'était un terme affectueux et qui n'avait pas de connotation péjorative en Amérique du sud.

"Je suis totalement opposé au racisme et j'ai supprimé le message dès qu'on m'a expliqué que cela pouvait être interprété différemment. J'aimerais sincèrement m'excuser pour cela", avait déclaré Cavani dans un communiqué. Mais la FA a annoncé qu'il était tout de même accusé d'avoir enfreint un règlement qui interdit tout "comportement inapproprié" sur les réseaux sociaux, avec comme circonstance aggravante qu'il y faisait "référence à la couleur et/ou la race et/ou l'origine ethnique d'une

autre personne". Le joueur a jusqu'au 4 janvier pour présenter sa défense à la fédération. La saison dernière, Bernardo Silva (Manchester City) et Dele Alli (Tottenham) avaient été suspendus d'un match après avoir outrepassé les consignes de la Fédération.

Mais les sanctions ont été durcies au début de la saison pour prévoir une suspension minimale de trois matches.

En 2011, un autre attaquant uruguayen, Luis Suarez, alors à Liverpool, avait été suspendu huit matches pour avoir utilisé le terme espagnol "negro" (noir) en s'adressant à Patrice Evra, lors d'un match contre Manchester United. La commission disciplinaire indépendante avait jugé que, même si Luis Suarez n'était pas raciste, son propos constituait une insulte à caractère raciste.

Cet incident rappelle aussi l'interruption du match de Ligue des Champions entre Paris SG et Basaksehir après que le quatrième arbitre roumain du match avait désigné Pierre Webó, entraîneur-adjoint de l'équipe turque, à l'arbitre en disant "le noir".

Les joueurs des deux équipes avaient quitté le terrain et le match avait été fini le lendemain, avec une autre équipe d'arbitres.

R.S

FOOT/ SUPER-
COUPE D'ES-
PAGNE

Real Madrid-Bilbao
et Real Sociedad-
Barça en
demi-finales

Real Madrid - Athletic Bilbao et FC Barcelone - Real Sociedad, constitueront les deux affiches des demi-finales de la Supercoupe d'Espagne de football, prévues en janvier prochain, a annoncé jeudi la Fédération espagnole (RFEF).

Le Real, tenant du titre et champion d'Espagne, affrontera Bilbao à Malaga le 14 janvier et le Barça défiera la Real Sociedad, le lendemain à Cordoue. La finale aura également lieu en Andalousie le 17 janvier à Séville.

La dernière Supercoupe d'Espagne, la première avec ce format à quatre équipes, avait eu lieu en Arabie saoudite en janvier.

La finale de la coupe d'Espagne entre les deux clubs basques de l'Athletic Bilbao et de la Real Sociedad a été reportée à avril prochain en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19).

R.S

FOOT/ LIGUE 1 (4E JOURNÉE) L'ESS bat le NCM (2-0) et prend les commandes

L'ES Sétif s'est emparée de la tête du classement de la Ligue 1 de football, grâce à la victoire décrochée jeudi au stade du 8-mai 1945 face au NC Magra (2-0), en ouverture de la 4e journée du championnat.



Tout s'est joué en première période. L'Entente a ouvert le score sur un excellent coup franc direct de Youcef Laouafi (24e), avant qu'Ismail Saïdi ne corse l'addition à la 36e minute de jeu. Grâce à cette victoire, l'ESS prend les commandes avec 10 points, à trois longueurs de son dauphin le MC Alger (7 pts), alors que le

NCM stagne à la 6e position avec 4 unités. Cette 4e journée se poursuivra vendredi et samedi, avec notamment deux derbies alléchants au programme: CR Belouizdad - NA Hussein-Dey et MC Oran - WA Tlemcen. La rencontre entre le MC Alger et le CS Constantine a été reportée à une date ultérieure en raison de l'engagement du club algé-

chinois tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique.

Le "Doyen" affrontera samedi les Béninois des Buffles du Borgou, au stade du 5-juillet (20h45), en match comptant pour la seconde manche du tour préliminaire. En match aller, les deux équipes se sont neutralisées (1-1).

R.S

TAHER BENKHELIFA (MILIEU DÉFENSIF DE L'USM ALGER)

"Nous sommes condamnés à s'imposer face à Médéa"

Le milieu défensif de l'USM Alger Taher Benkhelifa, a relevé la nécessité de s'imposer samedi à domicile face à l'Olympique Médéa (14h30), dans le cadre de la 4e journée du championnat de Ligue 1 de football. "Nous avons préparé cette rencontre avec la ferme intention de s'imposer. Trois matchs sans victoire commencent à peser, nous devons absolument réagir et gagner ce match face à Médéa. On n'a pas droit à l'erreur", a indiqué Ben-

khelifa dans une déclaration vidéo, diffusée jeudi sur la page officielle Facebook du club algérois. Battue dès la première journée à domicile face à l'ES Sétif (0-2), l'USMA a enchaîné deux matchs nuls de suite en déplacement: face à la JS Saoura (2-2) et au WA Tlemcen (0-0). Le nouvel entraîneur français des "Rouge et Noir" Thierry Froger dirigera pour l'occasion son premier match, lui qui signe son retour à

l'USMA, après un premier passage lors de la saison 2018-2019, ponctué par un titre de champion. "Une nouvelle fois, nous serons malheureusement amoindris par l'absence de plusieurs joueurs, blessés ou atteints par le Covid-19. Nous devons nous surpasser et s'imposer coûte que coûte", a-t-il ajouté. L'ancien joueur du Paradou AC a reconnu que son équipe manquant d'efficacité, elle qui a marqué deux buts seulement en trois matchs. "Sur le plan offensif,

il nous manque la dernière touche pour faire la différence. Le nouvel entraîneur est en train de travailler dessus pour rectifier le tir. Nous avons un bon groupe, il nous manque juste un déclic pour amorcer notre départ", a-t-il conclu. L'USMA (15e, 2 pts) affrontera une équipe de l'O.Médéa qui reste sur une lourde défaite concédée mardi en déplacement face au MC Alger (3-0), en mise à jour de la 2e journée.

R.S

Brèves

FOOT/ LIGUE 1 (SANCTIONS)

Le secrétaire général du CRB suspendu jusqu'à son audition

Le secrétaire général du CR Belouizdad Laroussi Mustapha, a été suspendu jusqu'à son audition programmée le lundi 21 décembre 2020, a annoncé jeudi la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Le SG du Chabab a eu une altercation sur la main courante, lors du match en déplacement disputé vendredi dernier face à la JS Kabylie (3-0 pour le CRB), pour le compte de la 3e journée. Par ailleurs, les deux joueurs de l'AS Ain M'illa Ziad Rabeh et Demane Hamza, ainsi que le meneur de jeu CR Belouizdad Amir Sayoud, ont écopé chacun d'un match de suspension ferme pour "contestation de décision", lors de la rencontre AS Ain M'illa - CR Belouizdad (0-0), disputée mardi 15 décembre. Outre cette sanction, les trois joueurs en question devront s'acquitter d'une amende de 30.000 dinars chacun. Ziad et Demane rateront ainsi le match à domicile de leur équipe aujourd'hui à face à la JSM Skikda, alors que Sayoud sera l'un des grands absents, à l'occasion du derby algérois face au NA Hussein-Dey, programmé également aujourd'hui.

FOOTBALL / PREMIER LEAGUE

Un protocole commotion à partir de janvier 2021

La Premier League a acté jeudi la mise en place, dès janvier 2021, d'un protocole de commotion cérébrale, avec l'instauration d'un système de remplacement supplémentaire en cas de suspension. Cette décision arrive au lendemain de l'annonce par l'International Board (IFAB) de l'instauration de remplacements supplémentaires, deux maximum par équipe et par match, en cas de suspicion de commotion. La Premier League a officialisé jeudi dans un communiqué, "la mise en place à partir de janvier 2021" de ce protocole visant à éviter au joueur concerné un deuxième choc crânien dans le même match, qui pourrait avoir "de graves conséquences", sans désavantager son équipe en le sortant du terrain. Ce protocole devra être initialisé jeudi dans un communiqué lors du tournoi olympique de football des JO de Tokyo, mais son report d'un an à l'été 2021 a bouleversé le calendrier; désormais, les confédérations, fédérations et organisateurs de compétitions intéressés doivent se manifester auprès de la FIFA et de l'IFAB.

CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Procédure accélérée pour les anciens joueurs voulant devenir entraîneurs

La Confédération africaine de football (CAF) prévoit une procédure accélérée pour les anciens joueurs voulant embrasser une carrière d'entraîneur, selon le directeur du développement de l'instance continentale, l'Angolais Raul Chipendare. "Pour les joueurs qui ont atteint un niveau exceptionnel à l'échelle nationale et internationale, il y a un article dans la Convention qui prévoit une procédure accélérée", a expliqué le directeur du développement à la CAF, dans un entretien publié sur le site de l'instance continentale. La CAF espère de cette manière donner un coup de pouce à ces joueurs ayant connu une carrière exceptionnelle. Cet article "permet à ces joueurs de haut niveau ou légendes du football de bénéficier d'une formation continue accélérée", a ajouté M. Chipendare, soulignant que même pour ces "cas spéciaux", chacune des étapes de la formation et toutes les heures de cours sont respectées. "De plus, ce sont ceux qui démontrent de bonnes qualités d'entraîneur et qui ont des notes réussies dans le processus d'évaluation qui peuvent voir leur processus de formation s'accélérer afin d'obtenir la Licence CAF A", a-t-il précisé. Ces derniers, lorsqu'ils décrochent la licence CAF Pro, sont alors considérés comme tous les autres entraîneurs, poursuit-il dans cet entretien. Plusieurs internationaux africains désireux de reconvenir dans le coaching, jugent souvent trop long le processus nécessaire à l'acquisition d'un diplôme d'entraîneur. Or, sans ces diplômes, les clubs ou les équipes nationales rechignent à faire appel à eux pour occuper le banc.

R.S

SPORT - CSA/MC ORAN

Les candidatures de Bellellou et Bensenouci validées

La commission de candidatures de l'assemblée générale (AG) du club sportif amateur (CSA) du MC Oran a validé les dossiers des deux seuls prétendants à la présidence du club lors de l'AG électorale, prévue dimanche prochain, à savoir Baroudi Bellellou et Mohamed Bensenouci. Réunie mercredi, la commission en question n'a noté aucune défaillance dans les dossiers des deux seuls candidats pour la succession de Tayeb Mahiaoui, président du Conseil d'administration de la Société sportive par actions (SSPA) du MCO depuis août dernier, a-t-on appris jeudi auprès de la formation oranaise. Baroudi Bellellou a exercé la saison passée les fonctions de directeur sportif du club de football

des "Hamraoua", que gérait l'ancien international Si Tahar Cherif El Ouezzi, alors que son concurrent faisait partie du bureau exécutif du CSA/MCO, souligne-t-on. Quant aux élections du bureau exécutif, il a été enregistré pas moins de 12 candidatures, parmi elles, celles de plusieurs anciens footballeurs du club, à l'image de Sbaa Bachir, Kouider Boukessassa et Redouane Benzerga, signale-t-on encore. Lors de l'AG ordinaire du CSA/MCO, tenue samedi dernier, le président Mehiaoui a vu son bilan moral de l'exercice passé adopté, contrairement au bilan financier qui a été rejeté, rappelle-t-on. Le même CSA, qui détient la majorité des actions

au sein de la SSPA du club professionnel, gère depuis plusieurs années une seule section, à savoir celle de handball. L'équipe première (hommes) était qualifiée, la saison passée, pour jouer les "play-offs" donnant accès à la division Excellence, avant l'arrêt de la compétition en mars dernier à cause de la Covid-19. La section handball, qui avait par le passé enrichi le palmarès du club phare de la capitale de l'Ouest par plusieurs titres nationaux et internationaux, est la seule à avoir réussi à poursuivre ses activités sous l'égide du CSA, après la dissolution de toutes les autres sections des différentes disciplines sportives, souligne-t-on.

R.S

ELECTIONS
AU GHANA

Des manifestants
dispersés par la
police à Accra

Près de 200 partisans de l'opposition ghanéenne ont été dispersés mercredi par la police alors qu'ils manifestaient près de la Commission électorale à Accra pour contester les résultats officiels de la présidentielle donnant leur candidat perdant, rapportent des médias.

La Commission électorale avait affirmé le 9 décembre que le président sortant Nana Akufo-Addo, a été réélu avec 51,59% des voix, contre 47,36% pour le candidat de l'opposition Congrès national démocratique (NDC), son prédécesseur John Mahama.

Le lendemain, M. Mahama avait contesté sa défaite, affirmant avoir remporté les élections présidentielle et législatives et évoquant des

résultats officiels "frauduleux". Habillés aux couleurs du NDC, les militants se sont massés jeudi aux abords du siège de la Commission électorale, brulant des pneus et ont été stoppés par des véhicules des forces de l'ordre qui les ont dispersés au moyen de gaz lacrymogènes et de canons à eau, selon les médias.

"Nous avons organisé une marche pacifique" pour déposer un recours contre les résultats au siège de la Commission, a affirmé l'un des responsables du NDC, Ade Coker. "Tout d'un coup nous avons entendu des coups de feu et des gaz lacrymogènes tirés par la police, créant le chaos", a-t-il ajouté. La police a affirmé avoir procédé à plusieurs interpellations, sans pouvoir donner leur nombre exact. La tension est redescendue depuis, toujours selon la police.

INDE

Lancement avec
succès de deux
missiles balistiques

L'Inde a tiré avec succès deux missiles balistiques à courte portée et de fabrication locale, Prithvi-2, ont rapporté jeudi des médias locaux.

Selon des médias, les essais de lancement des deux missiles (Prithvi-2) menés mercredi, se sont déroulés avec "succès". Le test s'est fait sur un site d'essai dans l'état oriental d'Odisha.

"Les essais ont été effectués sur des missiles sol-sol, dotés de capacités nucléaires et ont été développés par l'Organisation indienne de recherche et de développement pour la défense (DRDO)", précise la source.

Ce type de missile, à courte portée de fabrication indienne, est décrit comme un missile à un seul étage et fonctionne au combustible liquide, avec une portée de 350 km. Il est lancé à partir d'une plate-forme mobile, et il est capable de porter des ogives nucléaires, et le poids de l'ogive du missile varie entre 500 et 1000 kg.

Le 1er décembre dernier, des tests de missiles similaires ont été effectués en Inde et les forces navales ont mené des essais dans les eaux des îles Andaman et Nicobar, au cours desquelles elles ont tiré des missiles supersónicos à ailerons contre des navires de classe BrahMos.

APRÈS LES SANCTIONS

Pompeo adopte un discours
apaisant avec Ankara



Le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo a assuré à son homologue turc Mevlut Cavusoglu que les sanctions américaines imposées lundi à Ankara pour son acquisition du système de défense aérienne russe S-400, n'étaient pas destinées à affaiblir la défense turque.

Au cours d'un entretien cette semaine avec le ministre turc des Affaires étrangères, M. Pompeo a

"souligné que l'objectif des sanctions était d'empêcher la Russie de recevoir des revenus, un accès et une influence substantiels" aux systèmes de défense turcs, a indiqué jeudi son porte-parole Cale Brown.

Les sanctions "ne sont pas destinées à affaiblir les capacités militaires ou le niveau de préparation au combat de la Turquie ou d'autres alliés ou partenaires des

Etats-Unis", a ajouté le porte-parole.

Le secrétaire d'Etat américain a aussi "appelé la Turquie à régler le problème des S-400 d'une façon conforme aux décennies de coopération de défense entre nos pays et à revenir à ses obligations de membre de l'Otan pour acheter des armements compatibles avec ceux de l'Otan", a-t-il conclu. Les Etats-Unis avaient annoncé

lundi des sanctions contre la Turquie pour son acquisition du S-400, interdisant désormais l'attribution de tout nouveau permis d'exportation d'armes à l'agence gouvernementale turque en charge des achats d'armement, le SSB.

La décision prévoyait aussi des sanctions contre le président du SSB, Ismail Demir, ainsi que d'autres dirigeants de cette agence.

NIGERIA

344 élèves ont été libérés
par leurs ravisseurs

344 élèves ont été relâchés par leurs ravisseurs dans le nord-ouest du Nigeria, a indiqué un responsable local jeudi dans l'Etat du Katsina.

"Nous avons 344 élèves, ils sont en train d'être examinés actuellement à Zamfara.

Nous remercions Dieu pour leur libération", a déclaré Ibrahim Katsina, un conseiller du gouverneur local.

Peu auparavant, un conseiller du président Muhammadu Buhari avait annoncé la libération des élèves, sans cependant en préciser le nombre exact.

Ce sont des centaines de mineurs, collégiens et lycéens, qui avaient été enlevés vendredi soir par des hommes armés, surnommés

"bandits" dans cette région du Nigeria. Ils avaient été enlevés au lycée d'Etat pour garçons de Kankara, dans l'Etat de Katsina, dans un rapt ensuite revendiqué par le groupe terroriste Boko Haram, habituellement actif dans la partie nord-est du pays, à des centaines de kilomètres plus à l'est.

Des responsables à Kankara ont parlé de près de 500 adolescents libérés ce jeudi, tandis que deux officiels ont parlé de 320 ou 333.

"Personne ne peut donner le nombre exact", a indiqué une source sécuritaire citée par l'AFP. Les lycéens libérés sont actuellement regroupés dans la ville de Tsafe, dans l'Etat de Zamfara, et dans la localité voisine de Yankara, dans l'Etat de Katsina.

MALI

Création d'une cellule d'appui
au processus électoral

Une cellule d'appui au processus électoral (CAPE) a été créée jeudi par le nouveau ministre malien de l'administration Col Abdoulaye Maïga, sous l'égide du gouvernement de transition. Cette instance aura pour tâche principale d'appuyer le département dans l'opérationnalisation des circonscriptions électorales et dans la préparation technique et l'organisation matérielle des opérations référendaires et électorales de la transition. L'entité politique est chargée notamment de "contribuer à la réorganisation administrative territoriale et à la relecture de la loi électorale et de loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée Nationale. La cellule doit également "participer à la conception du dispositif d'organisation des opérations référendaires et électorales, superviser l'établissement et la révision des listes électorales, contribuer à la mobilisation des acteurs politiques et de la société civile autour du processus électoral.

TOGO

Liberté provisoire pour deux responsables de l'opposition

Deux membres d'un mouvement de l'opposition au Togo, arrêtés fin novembre, ont été remis en liberté provisoire jeudi, a

indiqué le procureur de la République.

"Mme Brigitte Adjagabo-Johnson et Djossou Gérard sont remis en liberté provisoire et placés sous contrôle judiciaire", a précisé Esolissam Poyodi. "L'instruction préparatoire n'est pas terminée. Ils peuvent être rappelés à tout moment", a-t-il ajouté.

Me Darius Atsoo, l'un des avocats des deux opposants, a confirmé leur remise en liberté

sur son compte Twitter.

Mme Adjagabo-Johnson, grande figure de l'opposition, et Gérard Djossou, tous deux membres de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK), sont accusés "d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et de groupement de malfaiteurs".

Les perquisitions menées à leurs domiciles "ont permis la découverte et la saisie de documents et d'objets compromettants", faisant état d'"un plan de déstabilisation des institutions de la République" et "d'un projet criminel", avait affirmé le procureur de la

République le 6 décembre.

La DMK avait appelé à une marche fin novembre à Lomé pour protester contre les résultats de l'élection présidentielle de février qui a vu la réélection du président Faure Gnassingbé pour un quatrième mandat. La manifestation a été interdite par le gouvernement, qui a invoqué la pandémie de coronavirus.

L'arrestation des deux opposants avait déclenché une vague d'indignation au sein de l'opposition et de la société civile, réclamant leur "libération immédiate".

POSITION DE TRUMP SUR LE DOSSIER SAHRAOUI

James Baker avertit sur le risque des tensions en Afrique du Nord

La reconnaissance, par le président sortant Donald Trump, de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental risque de créer un climat d'instabilité en Afrique du Nord dont pourrait profiter Al-Qaïda au Maghreb islamique et d'autres groupes terroristes, a indiqué, jeudi, l'ancien secrétaire d'Etat américain, James Baker.



Dans une tribune publiée dans le Washington Post, M. Baker n'a pas écarté "la possibilité d'une montée des hostilités entre le Maroc et le Front Polisario redoutant qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique et d'autres groupes terroristes puissent exploiter la situation". M. Baker qui a occupé le poste d'émissaire du SG de l'ONU pour le Sahara occidental, a estimé aussi que la décision "téméraire" du président américain sortant pourrait ainsi avoir de "sérieuses répercussions". Trump avait annoncé, le 10 décembre courant, reconnaître le Sahara occidental comme faisant partie du territoire marocain en contrepartie de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël. D'autre part, cette décision pourrait, selon lui, "compliquer" les relations entre les Etats-Unis et l'Algérie "un important partenaire stratégique". "La détérioration de nos relations avec l'Algérie, principal défenseur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination pourrait affecter l'avenir de nos relations commerciales ainsi que notre coopération militaire et en matière de lutte anti-terroriste", a-t-il soutenu.

James Baker a considéré la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental comme "un étonnant abandon des principes du Droit international par les Etats-Unis ainsi que ses propres principes diplomatiques". "L'action téméraire (de Trump) présentée comme une (démarche) diplomatique aggraverait une situation déjà dans l'impasse, celle du règlement du long conflit opposant le Maroc au peuple sahraoui autour du territoire (sahraoui)", a déploré l'ancien émissaire de l'ONU. Il a relevé, néanmoins, que Trump a eu le mérite d'essayer de changer la situation au Moyen-Orient tout en affirmant que cet objectif ne devait pas être atteint "en abandonnant l'engagement des Etats-Unis en faveur du principe d'autodétermination, un principe de base sur lequel notre pays a été bâti et auquel il devrait rester fidèle". Qualifiant la décision prise par Trump de "cynique", Baker a insisté sur le fait que les Etats-Unis ne devaient pas tourner le dos au peuple sahraoui en tentant de rendre meilleures les relations entre Israël et ses voisins. "Dès 1975, lorsque le Maroc a pris le contrôle du

Sahara occidental par la force après le retrait de l'Espagne, les Etats-Unis et la plupart des membres de la communauté internationale ont refusé de reconnaître la légitimité de cette revendication (la souveraineté sur le Sahara occidental)", a rappelé l'ancien secrétaire d'Etat. "La reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental par l'administration Trump est un revirement majeur et regrettable dans une politique américaine au long cours défendue aussi bien par les Démocrates que par les Républicains", a-t-il signalé notant que l'annonce faite par Trump pourrait affecter l'image des Etats-Unis et mettre en doute ses engagements sur le plan international. "Les Etats-Unis ont abandonné de manière imprudente leurs principes pour quelque chose qui ne changera rien à la position de la communauté internationale en ce qui concerne la résolution du conflit", a-t-il assuré, appelant le président Biden à annuler cette décision téméraire et cynique. Le président Joe Biden occupera ses fonctions de président des Etats-Unis à partir du 20 janvier prochain.

APS

Brèves

NATIONS-UNIES

Le Conseil de sécurité consacre lundi une réunion au Sahara Occidental

Le Conseil de sécurité de l'ONU se réunira lundi prochain, à la demande de l'Allemagne, pour discuter du conflit au Sahara occidental, annonce jeudi Reuters, citant des sources diplomatiques à l'ONU. La réunion, prévue à huis clos, intervient après la décision du président américain sortant Donald Trump de reconnaître la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental en contrepartie de la normalisation des relations entre le royaume avec l'entité sioniste. Mardi, en violation du droit international, l'ambassadrice américaine à l'ONU, Kelly Craft, a transmis une copie de la proclamation de Trump sur le Sahara Occidental au SG de l'ONU, Antonio Guterres et au Conseil de sécurité. L'annonce unilatérale faite la semaine dernière par Trump va à "l'encontre de l'engagement des Etats-Unis à l'égard des principes de l'annexion de territoires par la force et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tous deux inscrits dans la Charte des Nations Unies", a déploré l'ancien émissaire de l'ONU pour le Sahara Occidental, Christopher Ross, évoquant une "décision insensée et irréflective". Par ailleurs, le président élu américain Joe Biden, qui succédera à Trump le 20 janvier, devra trancher sur l'accord américain avec le Maroc. Pour l'ONU, "la position reste inchangée" vis-à-vis de la question sahraouie. "Le SG de l'ONU reste convaincu qu'une solution à la question du Sahara occidental est possible, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité", avait déclaré le porte-parole de l'ONU Stéphane Dujarric. En octobre, le Conseil de sécurité, composé de 15 membres, a prolongé d'un an la mission onusienne pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso). **R.I**

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EN LIBYE

Formation d'un Comité juridique du dialogue politique

La représentante spéciale par intérim du Secrétaire général des Nations-Unies en Libye, Stéphanie Williams, a annoncé jeudi la formation d'un Comité juridique du Forum de dialogue politique libyen qui sera chargé de préparer les arrangements pour les prochaines élections du 24 décembre 2021, a indiqué la Mission de l'ONU en Libye (Manul). "Les membres de ce Comité seront officiellement annoncés dans les prochains jours", a précisé Mme Williams au cours d'une réunion par vidéoconférence du Forum de dialogue politique libyen, jeudi. La Représentante spéciale du SG de l'ONU a salué "l'esprit d'unité qui a caractérisé la réunion de jeudi et a remercié les participants pour le long débat qui s'est déroulé dans une atmosphère consensuelle et amicale", selon le site de la Mission des Nations-Unies en Libye (Manul). Par ailleurs, Stéphanie Williams, a condamné les "campagnes dangereuses sur les médias sociaux" visant le Forum du dialogue politique libyen (FDPL). La MANUL a également noté que ces campagnes sur les médias sociaux "ont été utilisées comme des armes pour cibler activement tout le processus du FDPL en diffusant des informations trompeuses et erronées". **R.I**

SAHARA OCCIDENTAL

L'ONG HRW dénonce la répression et relève le caractère brutal du Maroc

L'ONG Human Rights Watch (HRW) a vivement dénoncé, hier, la répression des militants sahraouis par les forces de sécurité marocaines dans les villes occupées, relevant le caractère brutal et illégal des méthodes du régime marocain. "Le Maroc et le Polisario s'affrontent sur les plans frontalier et diplomatique, mais cela n'autorise en rien le Maroc à réprimer des civils sahraouis qui s'opposent pacifiquement à son administration du territoire", a déclaré, Eric Goldstein, directeur par intérim de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch. "Les autorités marocaines contiennent fortement, depuis longtemps, toutes les manifestations d'opposition à leur administration du Sahara occidental. Elles empêchent les rassemblements de soutien à l'autodétermination sahraouie, soumettent les activistes indépendants à des violences, dans la rue ou en garde à vue, les emprisonnent, les condamnent au terme de procès entachés d'irrégularités ou d'actes de torture, entravent leur liberté de déplacement, et les font suivre ouvertement", a noté l'ONG dans un communiqué. L'ONG dont le siège est à Washington, souligne que ces pratiques ont été à nouveau signalées suite à l'incident d'El Guerqerarat, le 13 novembre dernier. HRW a rappelé dans ce sens que "les forces de sécurité marocaines ont brutalement dispersé après l'incident d'El Guerqerarat des manifestations en faveur de l'indépendance du Sahara Occidental. Elles ont aussi harcelé, frappé ou arrêté plu-

sieurs activistes, ou encore attaqué leurs domiciles". Dans le même contexte, l'ONG a rapporté le sort inhumain infligé à Hayat Diyya, une fille sahraouie âgée de 12 ans, dans son collège de Laayoune, et ce, "après qu'un membre du personnel de l'école a signalé qu'elle portait une veste de type militaire et qu'elle avait cousu, sur son uniforme scolaire, un écusson représentant le drapeau sahraoui. "Les policiers l'ont retenue pendant cinq heures, l'ont giflée, lui ont tiré les cheveux, et l'ont frappée brutalement sur plusieurs parties de son corps. Ils l'ont aussi forcée à s'agenouiller et à chanter l'hymne national du Maroc face à un portrait du roi. Depuis, elle fait régulièrement des cauchemars", a déclaré Lahbib Diyya, la mère de Hayat, à l'ONG. En outre, HRW souligne que "les autorités marocaines font systématiquement obstruction au travail des associations qui plaident pour l'autodétermination au Sahara occidental.

PERSONNE NE PEUT ÔTER AUX SAHRAOUIES LE DROIT DE S'OPPOSER PACIFIQUEMENT

A ce propos, l'ONG relève que le 29 septembre, en réponse à la création de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine, un nouveau groupe militant pour l'autodétermination du peuple sahraoui, fondé entre autres par la célèbre militante, Aminatou Haidar, un procureur de Laayoune a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire pour "activités visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume". "La police a encerclé, le même jour, le domicile de

six membres de ce nouveau groupe, dont Haidar", a ajouté l'ONG. Le directeur par intérim de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch a indiqué, par ailleurs, "que les Sahraouis ont tout à fait le droit de s'opposer pacifiquement contre la volonté du Maroc d'annexer leurs territoires et que personne ne peut leur ôter ce droit". "Ni la reconnaissance de Trump de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental, ni la répression du Maroc, ne peuvent ôter aux Sahraouis leur droit fondamental de s'opposer pacifiquement à l'administration du territoire par le Maroc", a indiqué Eric Goldstein. HRW a rappelé, par ailleurs, "que la reconnaissance du président américain sortant Donald Trump de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental ne change en rien à son statut de territoire non autonome, tel que déterminé par les Nations Unies". "Les Nations Unies ne reconnaissent pas l'annexion du Sahara occidental par le Maroc, et ont fait savoir que leur position demeurait "inchangée" malgré l'annonce du président Trump. "Le Maroc a toujours refusé que le mandat de la mission des Nations Unies pour le maintien de la paix au Sahara occidental (Minurso) soit élargie afin d'englober le suivi des droits humains", a déploré l'ONG, rappelant qu'elle avait "appelé à un tel élargissement à plusieurs reprises, afin d'aligner cette mission sur la quasi-totalité des opérations modernes de maintien de la paix de l'ONU". **APS**

L'ascenseur israélien est au sous-sol avec Biden et il ne va pas remonter pour Trump

À l'occasion de cette 46^e élection présidentielle étatsunienne, les commentateurs de la scène politique au Proche-Orient et aux États-Unis ratent une belle occasion de moderniser leur arsenal d'analyse et de narration concernant l'empire Américain, le mythe «peuple juif» (sic), l'État néocolonial israélien, et sa guerre contre les peuples arabes.

Amorcé sous le règne d'Obama (le musulman) (sic) la nouvelle tangente que prend la politique américaine au Moyen-Orient s'est poursuivie sous Trump et se poursuivra sous Biden l'homme de paille du grand capital étatsunien tétanisé. Comme le déclare Gilad Atzmon, un observateur perspicace du conflit israélo-arabe : «La question n'est pas Trump ou Biden». (1) Mais quel est donc la question alors? L'axe central de cette nouvelle tangente repose sur le constat fait par les États-Unis que l'empire est en crise économique profonde et durable. L'urgence est de plus en plus pressante de sauver ce qui peut l'être des restes du navire amiral continental avant que le concurrent chinois ne rafle la mise.

Le continent Amérique n'a plus les moyens financiers, même pas sanitaires et sociaux, de ses ambitions économiques, politiques et diplomatiques qui reposent essentiellement sur ses forces militaires que le pays finance à crédit depuis des décennies... et justement, les billets verts n'inspirent plus confiance aux fournisseurs.

C'est dans ce contexte géopolitique mondial troublé que s'inscrit la problématique de la petite enclave étatsunienne au Levant (Israël = 22000 km², 9,2 millions h. PIB de 370 millions USD) L'Amérique, qui au temps de sa gloire triomphante se servait de la base militaire israélienne comme d'un porte-avions insubmersible pour imposer ses dikats dans la région, ne songe plus qu'à se retirer de ce guépier coûteux et sans intérêt stratégique. En effet, sans intérêt stratégique mondial depuis que les É.-U. sont devenus le premier pays producteur d'énergie fossile, pétrole que les É.-U. ont tant de difficulté à fourguer (trop de pétrole sur les marchés à des prix déprimés), et depuis que les banquiers ont démontré qu'aujourd'hui on ne contrôle plus le commerce des hydrocarbures



avec des porte-avions et des bases militaires coûteuses et inefficaces, mais par le contrôle des marchés boursiers et l'émission-gestion des pétrodollars. Ainsi, pas une bombe n'a été lancée contre l'Iran qui pourtant ploie sous les sanctions commerciales et financières américaines illégales et illégitimes.

Ainsi, en Syrie ce ne sont pas les soldats du petit gendarme du Levant (Israël) qui ont mené la guerre civile. Ce sont des mercenaires pseudodjihadistes entraînés et payés par les alliés de l'oncle Sam, et ces mercenaires ont été décimés par les bombes russes, sans protection de l'armée américaine qui a ainsi démontré quelle désirait se retirer militairement de la région.

Aussi, le chef des armées confédérées a-t-il concocté une alliance israélo-arabe au bénéfice de sa milice supplétive et au bénéfice de ce camp retranché encerclé par 200 millions d'autochtones.

Venons-en à l'AIPAC, au Likoud, aux quelques centaines de milliers de votes « juifs » (sic) américains essayés parmi 240 millions de votes et aux autres fadaïses racistes à propos du contrôle « juif » et sioniste de l'économie, de la finance, de la politique, de la justice, de la diplomatie et de l'armée américaine pour l'éternité aux dires des analystes spécieux.

Une économie de 370 milliards de dollars US (PIB 2020), une

population de 9 millions d'individus, entassée sur 22000 km² ne peut contrôler ni gouverner, une économie de 21000 milliards de dollars et une population de 328 millions d'individus essaimée sur 9,800,000 km² quoiqu'en disent les géopoliticiens.

Si hier les politiciens américains laissaient courir le bruit qu'ils étaient au service de la petite entité hystérique (grande comme le Rhode Island) et s'ils se prosternaient aux congrès de l'AIPAC, sous Donald Trump les choses ont changé. Comme l'écrit Israël Shamir : «Le président Trump a donné à Israël tout ce qu'il pouvait souhaiter; il espérait qu'en retour, les Juifs lui donneraient l'Amérique pour un second mandat. Un simple échange de cadeaux, mais cela n'a pas fonctionné comme prévu. Mais le plan de Trump, qui consistait à soudoyer les Juifs américains en comblant Israël de cadeaux, a complètement échoué» (2). En réalité, Trump, monsieur «America First», a fait les derniers cadeaux qu'il pouvait à la base militaire américaine au Levant avant de l'abandonner à son sort... ce que les sionistes américains et israéliens ont compris. Il ne faut pas s'y tromper, l'administration Trump ne déteste pas l'Autorité palestinienne sans autorité, il la méprise et la considère comme une bande de laquais disposés à signer n'importe quel traité pourvu qu'ils

soient assurés de recevoir leurs aumônes de l'ONU, de l'UE et des É.-U.. C'est le peuple palestinien – particulièrement à Gaza – qui empêche ces trouffions de signer le chiffon de papier pré-nommé « Deal du siècle » par lequel Donald Trump espérait liquider l'hypothèque israélienne qui pèse sur les épaules des gouvernements américains depuis 1967.

Contrairement à la gauche bourgeoise occidentale que Gilad Atzmon décrit ainsi : «Une fois de plus, c'est la soi-disant « gauche » qui a fourni les munitions. Au lieu de l'ancien mantra de la gauche qui appelait à nous unir, ramassés dans un poing de colère prolétarienne, indépendamment de notre race, couleur de peau, sexe ou ethnicité, la « Nouvelle Gauche » a introduit un hymne complètement nouveau. Contre l'éthique universelle la plus fondamentale de la gauche, la Nouvelle Gauche nous a appris à penser et à parler « en tant que » : « en tant que femmes », « en tant que gay », « en tant que trans », « en tant que juif », « en tant que latino », « en tant que noir ». Nous avons pratiquement appris à nous battre les uns contre les autres au lieu de nous unir en un seul peuple (une seule classe). Au lieu d'éliminer les différences, nous avons construit de nouveaux murs de ghetto en soulignant et en célébrant chaque ligne de démarcation possible (blanc/noir,

homme/femme, hétérosexuel/LGBTQ, etc.). Au lieu d'identifier Wall Street, la propagande des MSM et les géants de la technologie comme notre ennemi mondial féroce, ceux-ci sont en fait devenus les catalyseurs et les fournisseurs d'argent dans une guerre que nous, le peuple, avons stupidement déclarée contre nous-mêmes.» (3), l'intelligentsia sioniste aux États-Unis et la gouvernance sioniste de la base militaire américaine en Israël n'ont jamais été dupes des « cadeaux de grecs » de l'administration Trump (Jérusalem capitale, l'ambassade, le Golan) qui sentaient la fin de règne et la descente des couleurs.

C'est la raison pour laquelle les politiciens racistes sionistes aux États-Unis, en Israël et en Occident (Canada, France, Europe) ont préféré envoyer l'ascenseur à Sleepy Joe, plus malléable, et béni-oui-oui pour qu'il poursuive la politique des généreuses subventions destinées à sa succursale israélienne. Mélant son vote aux autres factions du grand capital américain désespéré, la faction des sionistes s'est achetée du temps en plaçant le clan de Sleepy Joe au Capitole. Il en est bien ainsi pour nous prolétaires, nous obtenons un répit avant le «Great Reset» c'est-à-dire avant le krach boursier et la Grande dépression mondiale.